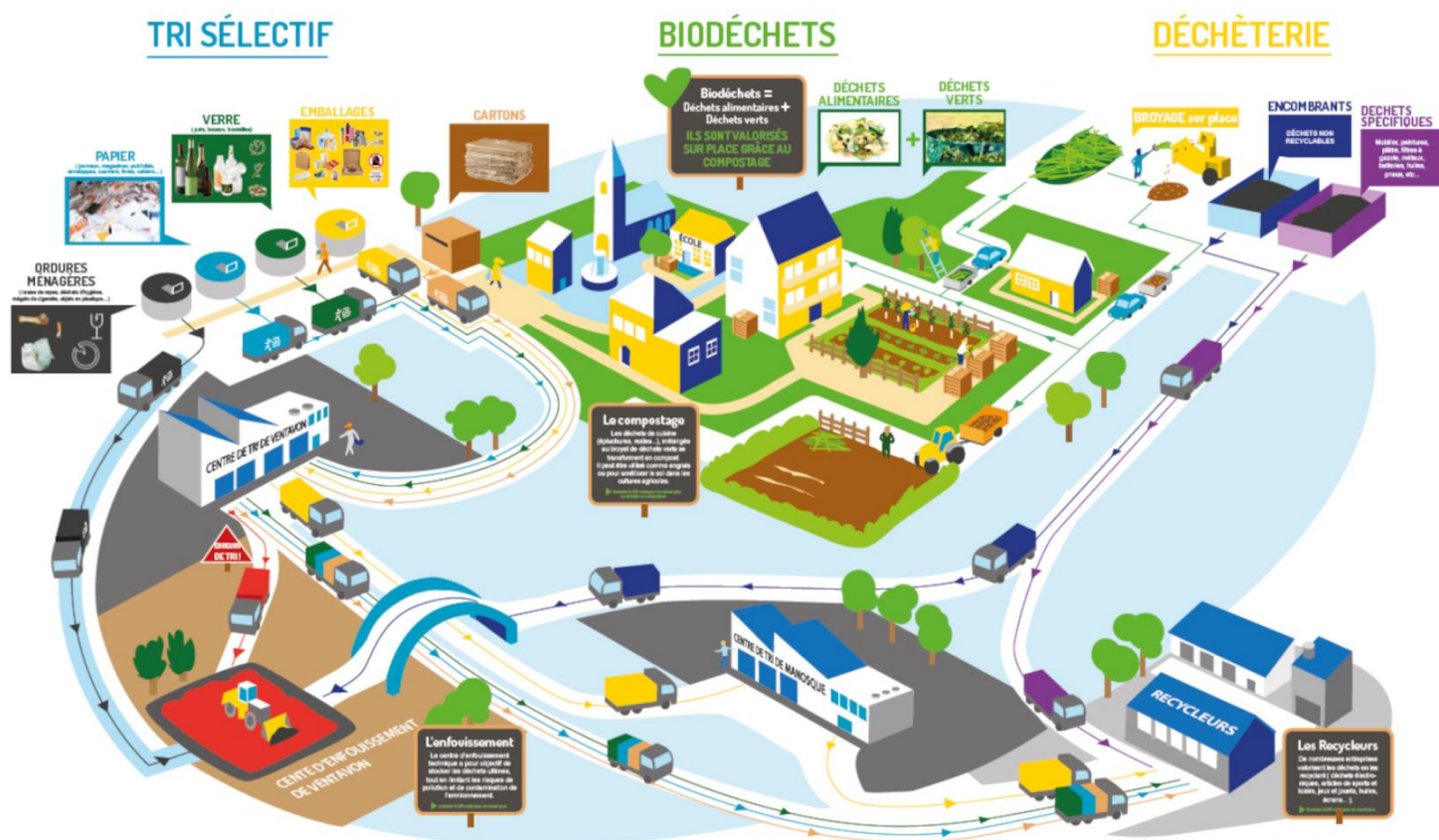


Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

2024



CCSPVA

33, rue de la Lauzière
05230 La Bâtie-Neuve

☎ 04 92 50 20 50 |

✉ secretariat@ccspva.com

 www.cc-serreponconvaldavance.com

Table des matières

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi	5
1.1/ Présentation du périmètre.....	5
1.2/ Vision globale de l'organisation du service	6
1.3/ Déchets pris en charge par le service	6
CHAPITRE 2> La prévention des déchets	9
2.1/ Indice de réduction des déchets (IRD)	9
2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communication ou de sensibilisation menées sur le territoire)	10
CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation.....	13
3.1/ Pré-collecte	13
3.2/ Population desservie et taux de variation annuel.....	14
3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	15
3.4/ Fréquence des collectes par matériau	15
3.5/ Focus sur les déchèteries	16
3.5.1/ Jours et heures d'ouverture	16
3.5.2/ Fréquentation des déchèteries	16
3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte.....	16
CHAPITRE 4> La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances .17	
4.1/ Déchets non recyclables, collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés).....	17
4.2/ Déchets recyclables collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre)	19
4.3/ Déchets collectés en déchèteries	20
4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2024.....	20
4.3.2 Tonnages collectés et évolution	22
4.4/ Déchets organiques.....	33
4.5/ Les performances de collecte (ratios)	35
4.5.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles).....	35
4.5.2/ Sur la collecte sélective	36
4.5.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries	37
CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets	38
5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations.....	38
5.2/ Bilan du traitement des déchets.....	39

5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2022).....	40
5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage	41
5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri.....	42
5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre	43
CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire.....	45
CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance.....	45
7.1/ Description des moyens d'information et de communication	45
7.2/ Suivi des réclamations.....	45
CHAPITRE 8> Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets	47
8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets	47
8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	48
CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement	48
9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service	48
9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (à partir de 2018) <i>Source = matrice des coûts</i>	49
9.3/ Le financement du service public.....	49
CHAPITRE 10> Structure du coût	52
10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus (<i>source Matrice Ademe matrice agrégée en €</i>)	52
10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes) hors REOM	54
10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement	56
CHAPITRE 11> Coût des différents flux de déchets.....	56
11.1/ Coût des différents flux.....	56
11.2/ Couverture des charges par les produits par flux	58
CHAPITRE 12> Evolution des coûts.....	58
CHAPITRE 13> INVESTISSEMENTS 2023.....	59
ANNEXES.....	60

PARTIE 1

LES INDICATEURS

TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi

1.1/ Présentation du périmètre

La CCSPVA a été créée le 1^{er} janvier 2017 par fusion de deux anciennes communautés de communes (et retrait d'une commune). 2017 constitue donc sa 1^{ère} année de fonctionnement.

La CCSPVA se situe au sud du département des Hautes-Alpes et rassemble 16 communes, dont 2 communes du département voisin des Alpes de Haute-Provence. Sa population est de 7 813 habitants (population municipale 2021) pour une superficie de 248 km², soit une densité de 31.5 hab/km².



La géographie de la CCSPVA s'articule autour de deux vallées : la vallée de l'Avance et la Vallée de la Durance, abritant chacune un pôle principal : La Bâtie-Neuve sur l'Avance (2595 habitants), intégrée à l'aire urbaine de Gap, et Espinasses (807 habitants) sur la Durance.

1.2/ Vision globale de l'organisation du service

Le service public de gestion des déchets s'organise autour de 4 pôles :

- Le pôle Ordures Ménagères : l'exutoire (enfouissement) est l'ISDI du Beynon sur la commune de Ventavon
- Le pôle Collecte Sélective (Tri-flux Emballages-Papiers-Verre) : les matériaux concernés sont rassemblés au centre de tri du Beynon à Ventavon, avant d'être expédiés vers le centre de tri de Manosque (Emballages) ou directement vers les recycleurs (Papiers et Verre)

La régie de « prévention, gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés » de la CCSPVA fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2021 et assure depuis cette date la collecte de l'ensemble des flux sur son territoire : déchets recyclables (Emballages, Verre, Papier), déchets non recyclables/ cartons.

- Le pôle déchèteries : deux déchèteries sur la CCSPVA, une sur la commune d'Avançon, une sur la commune de Théus. La gestion s'effectue en régie directe pour le haut de quai et en prestation de service pour le bas de quai. Les habitants de Chorges ont accès par convention à la déchèterie d'Avançon, et ceux de Bellaffaire ont accès à la déchèterie de Théus.

- Le pôle biodéchets : en place depuis début 2021, au démarrage du programme LIFE IP SMART WASTE. Ce pôle gère les 13 sites de compostage partagé en place sur le territoire, accompagne les établissements dans la gestion de leurs déchets organiques, et propose tout au long de l'année des animations sur le thème du compostage et de la gestion domestique des déchets alimentaires.

1.3/ Déchets pris en charge par le service

Le service prend en charge l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA). Ceux-ci sont produits par les ménages et les activités économiques, et collectés par le service public d'élimination des déchets et sont compris dans les déchets municipaux :



Les déchets pris en charge sont :



Les déchets non recyclables ou déchets ménagers et Assimilés (Ordures Ménagères) : ce sont les déchets produits par les particuliers et ceux issus des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites. Ce sont les déchets des entreprises, commerçants, artisans, et les déchets du secteur tertiaire.



Les matériaux issus de la collecte sélective en apport volontaire : Emballages, Papiers, Verre et Cartons

Les matériaux récupérés en déchèteries

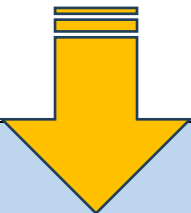


(liste non exhaustive évoluant régulièrement)

Les déchèteries acceptent les déchets des particuliers et des professionnels résidant sur le territoire de la CCSPVA, ainsi que ceux des communes de Chorges et Bellaffaire (convention).

Les dépôts sont illimités et gratuits pour les particuliers et les professionnels, hormis les « artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement » qui disposent depuis le 1^{er} avril 2021 d'un badge d'accès, intégrant selon l'effectif de l'entreprise, entre 10 et 30 dépôts/ an en déchèterie.

Les professionnels extérieurs au territoire (siège social) peuvent effectuer certains dépôts payants.



Faits marquants en 2024 :

Dernière année du programme LIFE (prolongé d'un an) sur les biodéchets : acquisition du télescopique pour Théus et du broyeur de végétaux

Poursuite du partenariat avec les agriculteurs locaux pour la valorisation locale du broyat de déchets verts

Mise en place de nouvelles filières en déchèteries : démarrage de la REP Bâtiment , plastiques du bâtiment, Bois MultiREP, Menuiseries vitrées, Laine de verre, Laine de roche.

Réalisation des caractérisations CITEO sur les emballages

Première édition de la fête de la Récup

Lancement du remplacement des opercules EMBallages dans le cadre de l'AAP « Refus de tri » de CITEO

Acquisition d'une benne via ADIVALOR pour le lancement d'une collecte à l'année des ficelles et des filets

CHAPITRE 2> La prévention des déchets

2.1/ Indice de réduction des déchets (IRD)

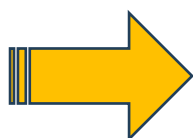
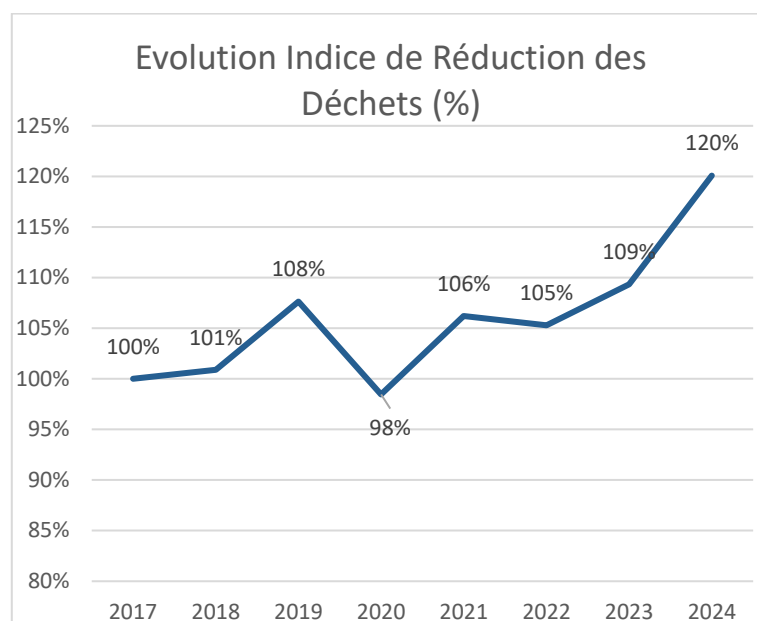
Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010. La CCSPVA ayant été créée en 2017, nous nous rapporterons donc aux tonnages de 2017

Les déchets ménagers et assimilés regroupent

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets.		
Déchets occasionnels Encombrant, déchets verts, déblais, gravats ...	Déchets de «routine» = ordures ménagères et assimilées	
	Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = ordures ménagères résiduelles	Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles et verre ...)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage OM	1710	1734	1421	1484	1512	1500	1431	1436
Tonnage EMB + Papier +Verre	504	507	660	668	717	698	683	668
Tonnage déchèteries*	2 862	2881	3383	2846	3162	3147	3436	3992
total	5 076	5 122	5 465	4 998	5 391	5 344	5550	6096
IRD	100	101	108	96	133	103	109%	120%

*Déchèteries : tonnages encombrants+cartons+D3E+ferraille+mobilier+déchets verts+bois+plâtre+ASL+ABJ+menuiseries+Laines+plastiques



Le tonnage de DMA entrant pris en charge par la collectivité ne cesse de progresser, avec un bond de 10 % entre 2023 et 2024, soit 546 t de plus traitées. Il s'agit de tonnages supplémentaires réceptionnés en déchèteries (stabilité OM et collectes sélectives)

2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communication ou de sensibilisation menées sur le territoire)

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés adopté en début d'été 2023 est toujours en cours de déploiement.

Comme annoncé dans le précédent rapport annuel, les actions de sensibilisation et de communication autour du compostage, du tri sélectif et de l'antigaspi se sont cristallisées autour d'un grand événement d'envergure.

Ainsi a eu lieu en mars 2024 la première Fête de la Récup /Gratiféria.



TEMPS FORTS !

10h30 ENFANTS DE 3 À 8 ANS
"BONNE PÊCHE, MAUVAISE PIOCHE"
Cie Groupe Maritime de Théâtre
 Un spectacle de papier et d'objet.
 Petite fable écologique à l'usage des
 tout-petits d'après BONNE PÊCHE de
 Thierry Dedieu.

12h MANGETA SOUPE !
SOUPE ANTI-GASPI À PARTAGER
Avec la participation de SUPER U
(Remollon) et du Resto'Roul, traiteur et
cuisine mobile
 Le principe est simple : récupérer des
 légumes invendus, les cuisiner avec amour
 puis les servir gratuitement à tous. Ramène
 ton bol !

ATELIERS | INITIATIONS

Anti-gaspi & Zéro Déchets, réparation, loisirs créatifs...

ENFANT | FAMILLE
RECYCL'ART
L'ÉCHO DES SOURCES
Association LES COLL BUISSONNIERE
 Atelier Recycl'art pour les enfants à
 partir d'objets de récup.

JOUETS PAR NATURE
Association LES COLL BUISSONNIERE
 Fabrication de jouets avec des
 éléments naturels.

5 ATELIERS SUR INSCRIPTION

AU 06 99 82 26 63
Gap Sciences Animations 05
Ados / Adultes (45 min)
12 places max.

FABRICATION D'ENCRE
NOIRE GALLIQUE à 10h | à 15h

FABRICATION D'ENCRE COLORÉE
POUR ÉCRIRE OU TEINDRE ! à 11h | à 16h

GRATIFERIA

zone de dépôt libre

Amenez un objet,
déposez le, puis
prenez librement
ce qui vous plaît,
sans contrepartie.

COMMENT ÇA MARCHE ?
 Je fais du tri chez moi, j'amène des
objets fonctionnels, en bon état,
et transportable par une seule
personne. Je dépose, puis je
prends ce qui me plaît, sans abus.

ART & RECYCLAGE

Exposition d'œuvres et
d'objets artistiques
réalisés à partir de
déchets recyclés

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- ASSOCIATION "ESCALES
CRÉATIVES"
(LA BÂTIE-NEUVE)
- ŒUVRES DU "BESTIAIRE
D'ENFER" DE JEAN-LUC
BLANCO, SCULPTEUR
(AVANÇON)

EXPOSITIONS

PRODUITS LOCAUX

**Bières locales, bijoux recyclés,
vins, plantes médicinales, ...**
**Exposants sur place, produits en
dégustation et vente toute la
journée**

ÉCOLES DE LA CCSPVA

Les écoles de la CCSPVA exposent
leurs créations autour du compostage
et du recyclage !



Face au fort succès de cette journée(+de 300 visiteurs), le concept de Gratiféria a été réitéré lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets avec pour thème les jouets :



Actions auprès du public scolaire

Forte du succès des années précédentes, la collectivité a choisi de poursuivre son partenariat avec Gaëtan Martinon, éducateur à l'environnement. Il apprend aux élèves à reconnaître les bons gestes, à comprendre l'impact de leurs choix quotidiens, et surtout, à agir avec responsabilité. Les 25 interventions réparties sur l'année scolaire ont permis à plus de 400 enfants et au personnel des écoles d'être sensibilisés aux questions de réduction et valorisation des déchets, du compostage, d'un comportement responsable dans les choix de consommation tout en favorisant l'éveil aux questions de tri et de recyclage. En semant la graine de l'écocitoyenneté dès le plus jeune âge, ces interventions participent activement à forger des générations plus conscientes, plus attentives à leur environnement. Les enfants deviennent à leur tour des ambassadeurs de l'environnement auprès de leur entourage, créant un cercle vertueux de transmission et d'engagement.

Programme LIFE 2021-2024

Nos biodéchets : les déchets alimentaires et déchets verts

Ce programme de valorisation des biodéchets avec le soutien de la Région, de l'Ademe et de l'Europe est arrivé à son terme.

Devant l'exemplarité de nos actions, une délégation de la Région s'est déplacée puis a organisé un tournage mettant en valeur nos réalisations depuis 3 ans : aires de compostage partagé, implantations au sein d'entreprises et restaurateurs, plateforme de déchets verts, acquisition d'un manuscopique, partenariat avec les agriculteurs, formations de guide-composteurs...

C'est près de 400T de biodéchets qui ont été valorisées chaque année.

Un véhicule de service a été acquis et floqué :



L'agent en charge de l'animation du programme a effectué des interventions de sensibilisation au compostage et au tri sélectif auprès des enfants, du personnel de crèche et des assistantes maternelles du territoire tout en continuant sa mission d'ambassadrice du tri grâce au porte à porte hebdomadaire, parmi les foyers du territoire.

La campagne annuelle classique d'acquisition de composteurs individuels se poursuit, deux sites de compostage partagé ont été agrandis et un tout nouveau site a été installé sur la commune de Bréziers.

L'achat d'un broyeur a permis de sceller une nouvelle gestion des déchets verts par la collectivité et les agents communaux :

En effet, les agents formés à son utilisation valorisent désormais sur place le broyat issu de leur campagne de coupe en faisant l'économie du transport en déchèterie, et en réduisant les quantités broyées.

CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation

3.1/ Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Les équipements de pré-collecte en place sur la CCSPVA :

Flux	Type de contenant	Nombre de contenants répartis sur les 16 communes
Ordures ménagères	Colonnes aériennes 5 m ³	115
	Colonnes semi-enterrées 5 m ³	
Tri sélectif (3 flux)	Colonnes semi-enterrées 5 m ³	226
	Colonnes aériennes 4 et 5 m ³	
Cartons	Colonnes aériennes 5 m ³ (4 m ³)	31
Déchèteries	Bennes	7 bennes à quai à Avançon 6 bennes à quai à Théus
	Contenants	Selon les flux

Biodéchets*	Composteurs individuels	Plus de 600 composteurs distribués en 5 ans
-------------	-------------------------	---

3.2/ Population desservie et taux de variation annuel

(populations légales 2021 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024)

Code	Libellé	Population légale 2020 (= population municipale)
04150	Piégut	208
04234	Venterol	227
05011	Avançon	418
05017	La Bâtie-Neuve	2595
05018	La Bâtie-Vieille	327
05022	Bréziers	242
05050	Espinasses	807
05084	Montgardin	478
05113	Rambaud	391
05115	Remollon	463
05121	Rochebrune	188
05124	La Rochette	475
05127	Rousset	172
05140	Saint-Étienne-le-Laus	318
05171	Théus	225
05176	Valserres	279
Total CCSPVA		7813

Taux de variation annuel population CCSPVA

	Population légale	Taux de variation
2019	7 516	
2020	7 580	0.85 %
2021	7 620	0.52 %
2022	7 679	0.77%
2023	7 836	2 %
2024	7 813	-0.29%

Flux	Population desservie
Déchets non recyclables (OMR)	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 813 habitants
Tri sélectif (3 flux)	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 813 habitants

Déchèteries	Avançon : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Chorges (3 065 habitants) soit au total 10 878 habitants
	Théus : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Bellaffaire (143 habitants) soit au total 7 964
Composteurs individuels ou partagés	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 813 habitants

Convention pour l'accès de la commune de Chorges à la déchèterie d'Avançon conclue le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans, renouvelée pour la même durée, soit jusqu'au 31/12/2024

Convention pour l'accès de la commune de Bellaffaire à la déchèterie de Théus conclue le 1^{er} janvier 2018 pour 1 an, reconductible par reconduction expresse 2 fois soit jusqu'au 31/12/2020, puis renouvelée.

3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Flux de déchets en Apport Volontaire	Nombre et type de contenants disponibles	Tonnage collecté en 2024
Déchets non recyclables	115 colonnes aériennes et semi-enterrées	1436 t
Emballages	109 colonnes aériennes et semi-enterrées	299 t
Papiers	55 colonnes aériennes et SE	90 t
Verre	62 colonnes aériennes et SE	279 t
Cartons AV	31 colonnes aériennes	67 t
Biodéchets	13 sites de compostage partagé	380 t détournées des OMR

Les flux apportés dans les deux déchèteries de la CCSPVA sont collectés soit en bennes soit dans des contenants appropriés au flux collecté.

3.4/ Fréquence des collectes par matériau

Fréquence de collecte	Communes concernées
DECHETS NON RECYCLABLES	
Une fois par semaine toute l'année / 4 tournées par semaine	Avançon/ Bréziers/ La Bâtie Vieille/La Rochette/ Montgardin/ Piégut/ Rambaud/ Rochebrune/ Rousset/ Saint Etienne Le Laus/ Théus/ Valserres Venterol
Deux fois par semaine toute l'année/ 4 tournées par semaine	La Bâtie-Neuve/ Espinasses/ Remollon
Deux à trois fois par semaine en période estivale/ 1 tournée supplémentaire en été	Les points touristiques : campings, belvédère, plages, sanctuaire

EMBALLAGES	
Une fois par semaine toute l'année sur les 16 communes/ 3 tournées par semaine	
PAPIERS et VERRE	
Une fois tous les 15 jours	Avançon/ La Bâtie-Neuve/ La Bâtie Vieille/ La Rochette/ Montgardin/ Rambaud/ Saint Etienne Le Laus/ Valserres
Une fois par mois	Brézières/ Espinasses/ Piégut/ Remollon/ Rochebrune Rousset/ Théus/ Venterol
BIODECHETS	
1 campagne de récupération du compost mûr au printemps	
1 campagne de récupération du compost mûr à l'automne	

3.5/ Focus sur les déchèteries

3.5.1/ Jours et heures d'ouverture




**DÉCHÈTERIE
DE L'AVANCE**

HORAIRES D'OUVERTURE

**LUNDI, MARDI,
JEUDI, VENDREDI,
SAMEDI**

9h-12h et 13h30-17h30

Dernière entrée autorisée 17h15.
Fermeture dimanches et jours fériés.

② Badge d'accès obligatoire pour les artisans et entreprises
du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement.
③ Vignette annuelle sur le pare-brise du véhicule pour tous les usagers.

La Plaine d'Avançon 05230 AVANÇON
☎ 06 47 71 91 43




**DÉCHÈTERIE
DE THÉUS**

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI

13h30-17h30

SAMEDI

9h-12h et 13h30-17h30

Dernière entrée autorisée 17h15.
Fermeture dimanches et jours fériés.

② Badge d'accès obligatoire pour les artisans et entreprises
du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement.
③ Vignette annuelle sur le pare-brise du véhicule pour tous les usagers.

La Plaine 05190 THÉUS
☎ 06 77 90 98 62

3.5.2/ Fréquentation des déchèteries

Données non disponibles

3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte

Les bacs roulants ont été supprimés sur le dernier trimestre de l'année 2018. La CCSPVA rassemble désormais 102 points de collecte en apport volontaire multi matériaux. Les tournées de collecte des Ordures Ménagères sont réorganisées depuis cette date afin d'optimiser les remplissages, et de s'adapter aux transferts de flux liés à l'extension des consignes de tri.

La suppression des bacs a permis de :

- maîtriser les coûts de collecte en passant sur un seul type de préhension (collecte par camion grue), en rationalisant les points de collecte et en adaptant les fréquences
- favoriser le geste de tri en associant systématiquement une colonne emballages aux colonnes OM afin d'améliorer les performances de tri, génératrices de recettes pour la CCSPVA

L'objectif était également environnemental : ce changement favorise le recyclage tout en limitant les émissions de CO2 liées aux camions de collecte.

L'année 2021 était l'année du démarrage de la collecte en régie : la CCSPVA s'est dotée des moyens matériels (achat de 2 camions) et humains (recrutement de deux chauffeurs) afin d'assurer en autonomie la collecte de l'ensemble des flux de déchets sur ses 16 communes.

L'objectif était là aussi, de maîtriser les coûts en se libérant d'une prestation privée dont le tarif augmentait significativement à chaque renouvellement de contrat.

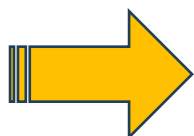
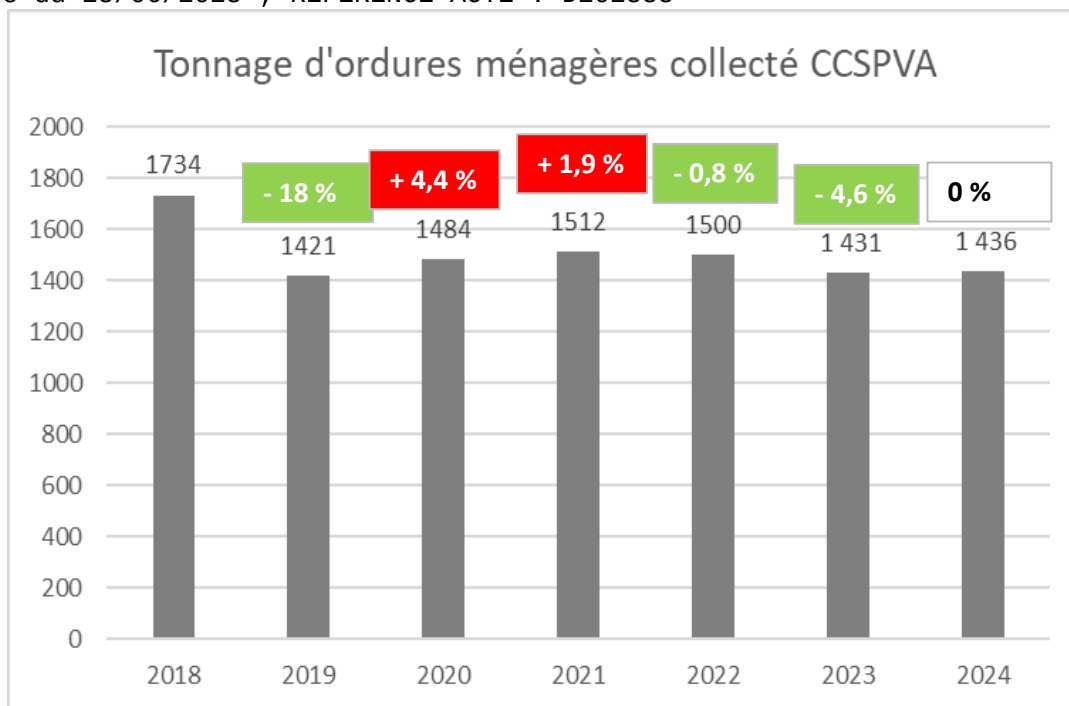
Ce passage en régie permet également d'avoir la main sur les tournées et leur organisation, et d'être plus réactifs pour offrir un service de meilleure qualité aux usagers.

Depuis 2022, le règlement de collecte intègre des prescriptions relatives à l'urbanisme : toute opération de construction de plus de 5 logements est soumise pour avis au Pôle Déchets qui peut imposer la mise en place de points de collecte complémentaires, ainsi que l'installation d'un point de compostage partagé.

CHAPITRE 4> La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances

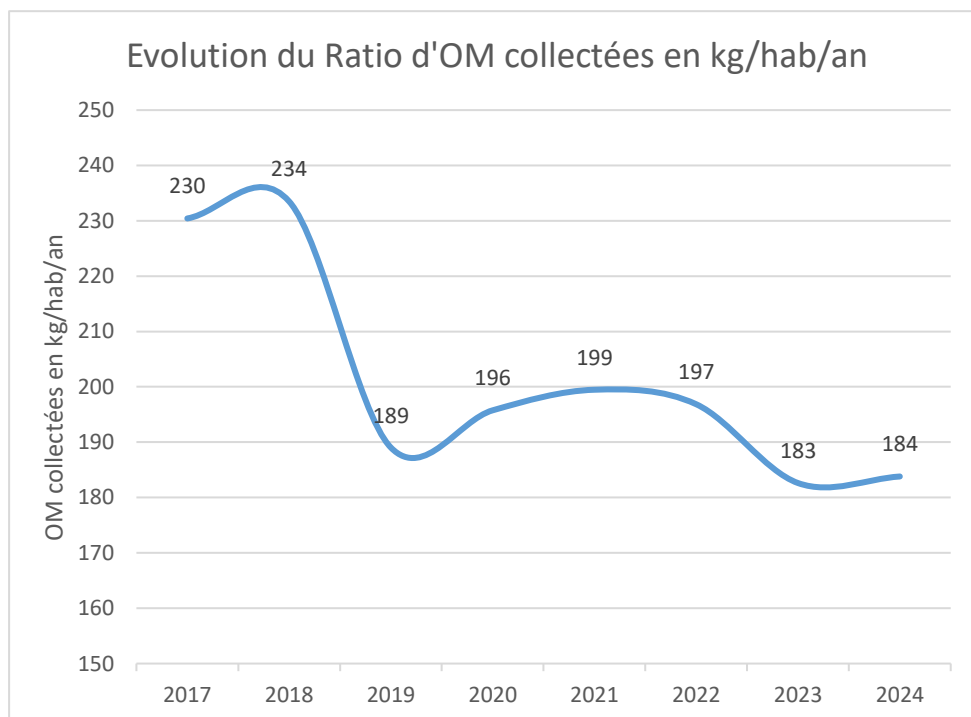
4.1/ Déchets non recyclables, collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés)

1 436 t d'ordures ménagères ont été collectées en 2024 sur le territoire de la CCSPVA, ce qui représente 184 kg/hab/an (la population prise en compte est la population municipale Insee 2021 soit 7 813 hab).

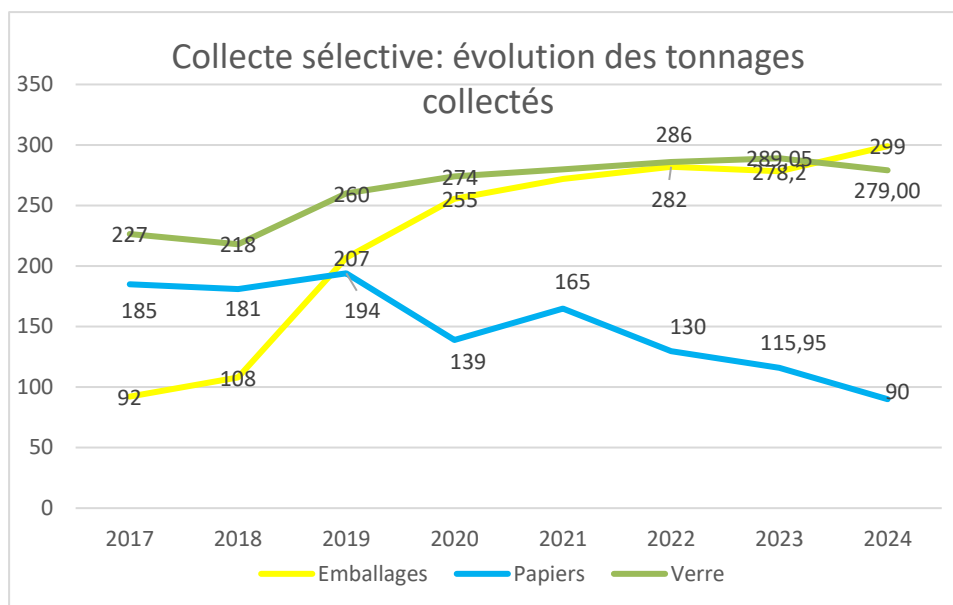


Après une forte diminution en 2019 liée à l'extension des consignes de tri à tous les emballages, **le tonnage de déchets non recyclables se stabilise après une lente diminution (-4.6% soit 69 t de moins en 2023) mais tout de même 300 t de moins sur 5 ans (-17% sur 5 ans)**

Le nombre de kilos collectés par habitant s'établit à 184 kg/hab/an, et amorce une légère remontée.



4.2/ Déchets recyclables collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre)

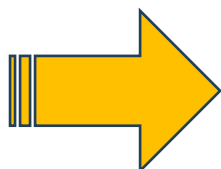


Le tonnage d'emballages collecté progresse encore avec un ratio de 35.7 kg/hab/an.

En 2024, le tonnage de refus augmente encore : 101 t de déchets triés dans la colonne jaune ont repris le chemin du centre d'enfouissement du Beynon, après avoir été transportés jusqu'à Manosque et triés... (88 t en 2023)
Soit un taux de refus de près de 34%.

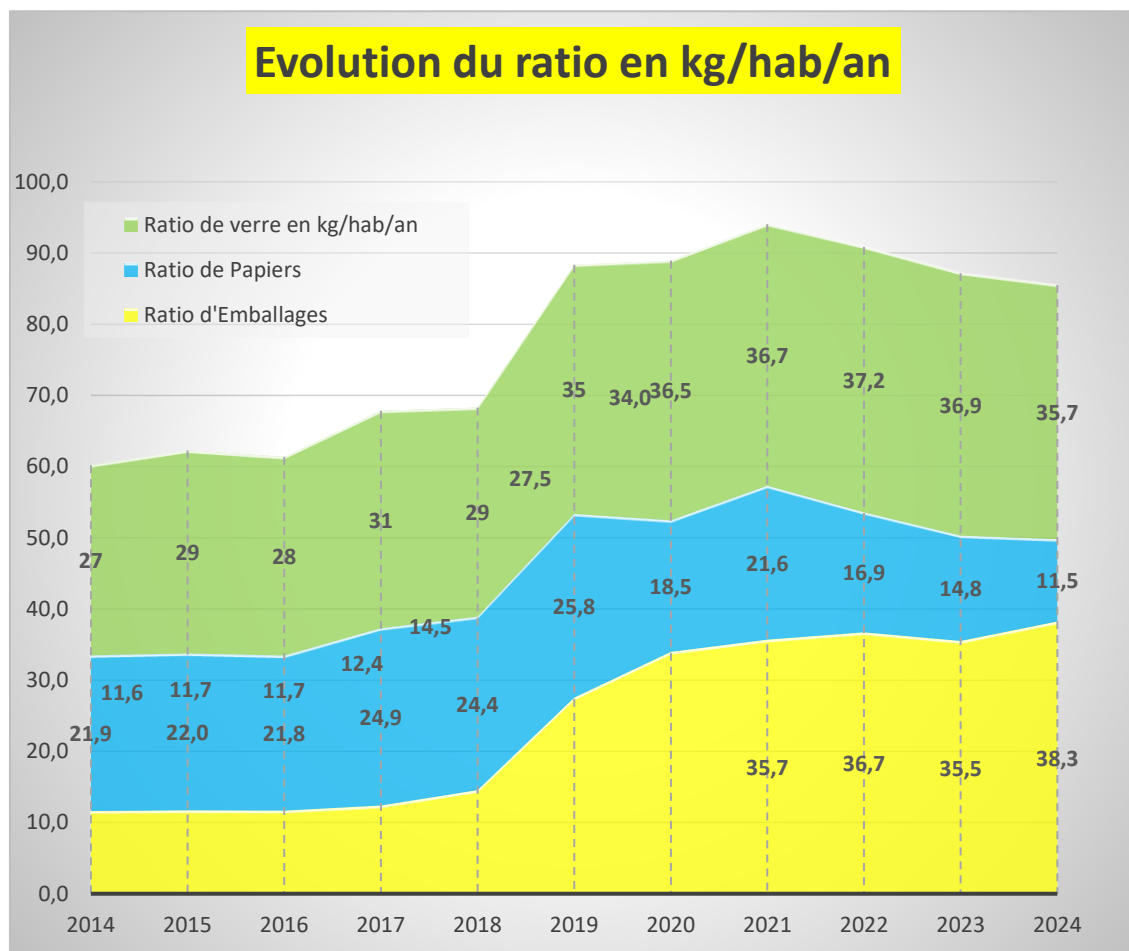
Le tonnage de verre diminue légèrement.

Le tonnage de papier poursuit sa dégringolade avec 26 t de moins collectées en 2024 (-40% de papier collecté en 4 ans)



La qualité du papier demeure problématique, avec un mélange récurrent avec d'autres matériaux (sacs d'emballages notamment) entraînant un déclassement systématique en Gros de magasin (qualité inférieure) et un taux de refus qui est passé de 5% à 10%.

Les ratios en kg/hab/an suivent les tendances évoquées ci-dessus.



4.3/ Déchets collectés en déchèteries

Rappel : la population concernée par les 2 déchèteries est de 10 880 habitants (intégration des communes de Chorges et Bellaffaire)

4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2024

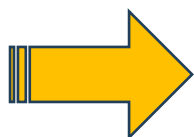
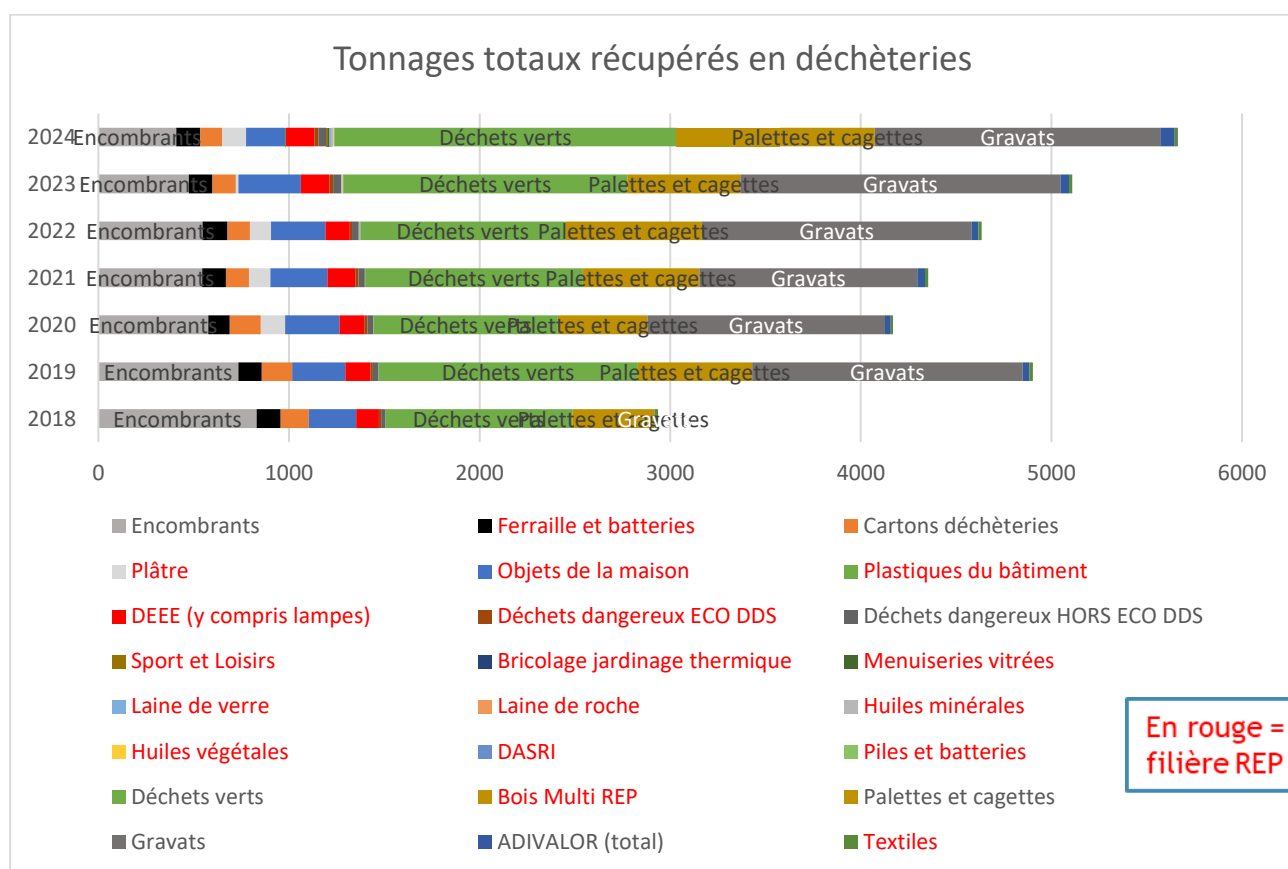
Type de matériau	Repreneurs	Coût total 2024 TTC (collecte et traitement)	Echéance du contrat
PRESTATIONS PAYANTES			
ENCOMBRANTS	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA	108 419 €	31/12/2026
Plâtre (démarrage REP en avril)	VALOBAT/ GROS ENVIRONNEMENT La Mûre	5 832 €	30/04/2024
Ferrailles / Batteries	LELIEVRE RECYCLAGE (05310 La Roche de Rame)	0 €	31/12/2024
Cartons Déchèteries	PAPREC GROS ENVIRONNEMENT la Mûre	13 060 €	31/12/2024

Cartons PAV Transport	MATHERON	5 433 €	31/12/2024
Cartons PAV Tri et conditionnement	Véolia	2 862 €	31/12/2024
Déchets dangereux spécifiques HORS ECODDS	SPUR ALPES ENVIRONNEMENT	39 331 €	31/12/2024
Gravats	SOCIETE ANDRE TRANSPORT (05000 La Rochette)	11 742 €	31/12/2024
Poussée déchets verts	GUIGUES (Théus) achat télescopique en juin	823 €	Paiement sur devis
Broyage des déchets verts et du Bois	04 RECYCLAGES	34 934 €	31/12/2024
Traitement du broyat de déchets verts et de bois	RECYTEC ENVIRONNEMENT	53 951 €	31/12/2024

PRESTATIONS GRATUITES (REP)		
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	SPUR pour ECO DDS	Agrément national, durée indéterminée
DASRI (déchets médicaux)	DASTRI	Agrément national, durée indéterminée
MOBILIER, Jeux Jouets, Bricolage Jardinage >80cm	VEOLIA ALPES ASSAINISSEMENT pour ECOMAISON	Agrément national
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	ALPES ASSAINISSEMENT pour ECOSYSTEM	Agrément national/ Convention 2022-2027 avec Ecosystem
Ampoules Néons	ALPES ASSAINISSEMENT pour ECOSYSTEM	Agrément national
Articles Sport et Loisirs	TRIALP (sous traitant= Chancel) pour ECOLOGIC	Agrément national
Articles Bricolage Jardinage thermiques	TRIALP (sous traitant= Chancel) pour ECOLOGIC	Agrément national
PLATRE	PAPREC pour VALOBAT	Agrément national
MENUISERIES VITREES	VALORSOL pour VALOBAT	Agrément national
PLASTIQUE DU BATIMENT	VEOLIA pour VALOBAT	Agrément national
LAINE DE VERRE	PAPREC pour VALOBAT	Agrément national
LAINE DE ROCHE	PAPREC pour VALOBAT	Agrément national
BOIS MULTIREP	VEOLIA pour VALOBAT	Agrément national
Pneus VL	TFM Sud-Est pour ALLIAPUR	Agrément national
Cartouches d'encre	PRINTERREA	Convention 5 ans 07/04/2021 au 06/04/2026

Piles	COREPILE	Agrément renouvelé automatiquement
Textiles	FILS D'ARIANE	10/12/2018, tacite reconduction
Huile Alimentaire	QUATRA FRANCE	Convention du 01/01/2022 1 an, renouvelée tacitement
Huile moteur	FAURE	Agrément national/ Convention du 01/01/2021 pour 3 ans , soit 31/12/2023
Déchets agricoles (2 campagnes de collecte par an)	ALPES ASSAINISSEMENT pour ADIVALOR	Convention annuelle

4.3.2 Tonnages collectés et évolution



**Les tonnages globaux ramenés en déchèteries progressent de plus de 500 t pour dépasser les 5600 t (+ 11%)
+ 36% en 5 ans**

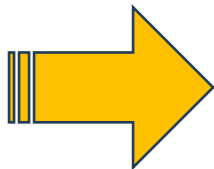
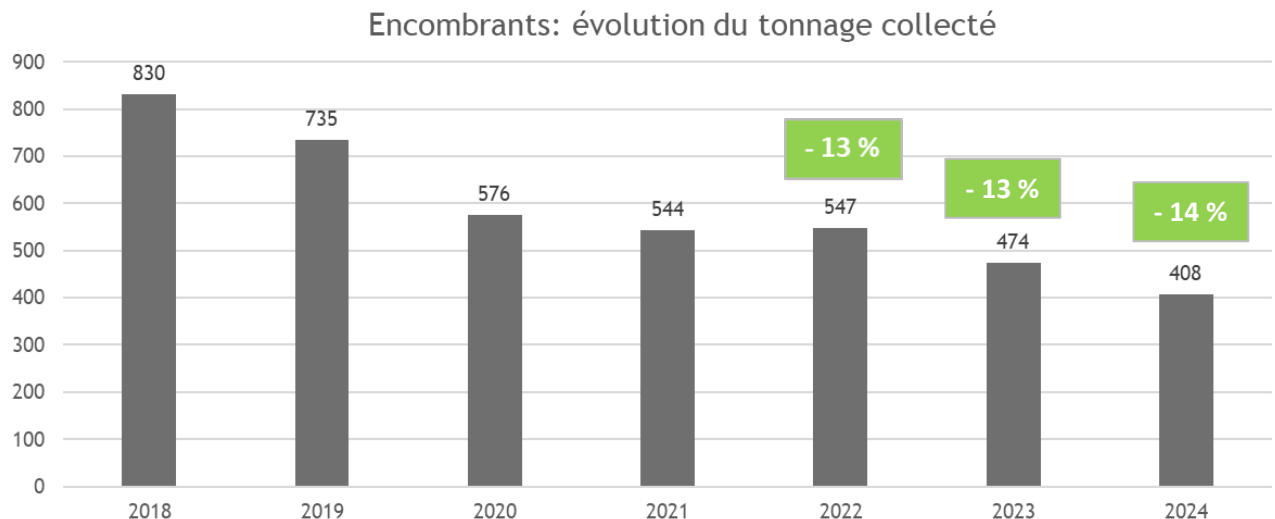
Sur les 24 filières identifiées ici, 17 sont des filières REP, et seulement 7 restent à la charge financière de la CCSPVA

NB : concernant ADIVALOR, il s'agit bien d'une filière prise en charge pour le traitement par ADIVALOR, mais il reste à la charge de la CCSPVA, la fourniture des sacs de collecte.

LES FILIERES PAYANTES HORS REP

Encombrants

Le tonnage d'encombrants diminue significativement en 2023, 480 tonnes collectées soit 67 t de moins qu'en 2022 (-12%)



**En 5 ans, le tonnage d'encombrants a diminué de 44%
Ce sont 350 t de moins enfouies au site de Ventavon.**

Cette évolution s'explique ces deux dernières années par le démarrage de nombreuses filières REP :

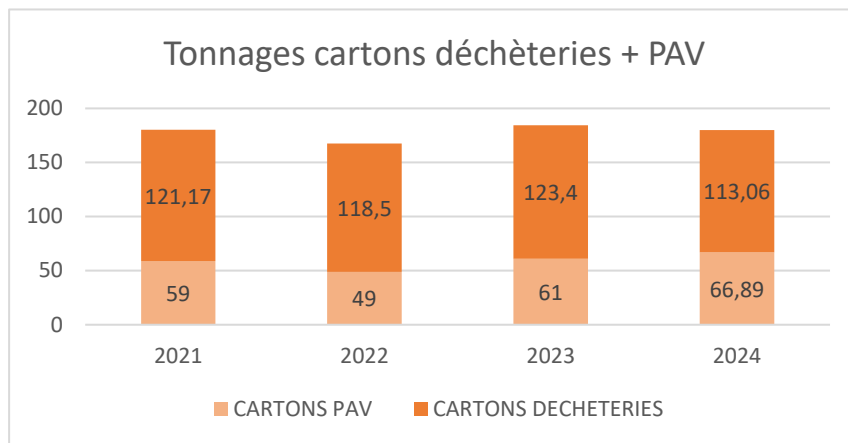
- En 2023, le démarrage des filières REP Articles de bricolage et de jardin (thermique et non thermique), Jeux Jouets et Articles de Sports et Loisirs
- En 2024, l'arrivée de la REP PMCB avec 6 nouveaux flux séparés : plastiques de bâtiment, menuiseries vitrées, bois multirep, laine de verre, laine de roche, outillage du peintre.

Une vigilance accrue des agents permet également d'éviter davantage d'erreurs de tri.

Ferrailles

Le tonnage de ferraille-batteries est stable avec 125 t collectées en 2024.

Cartons

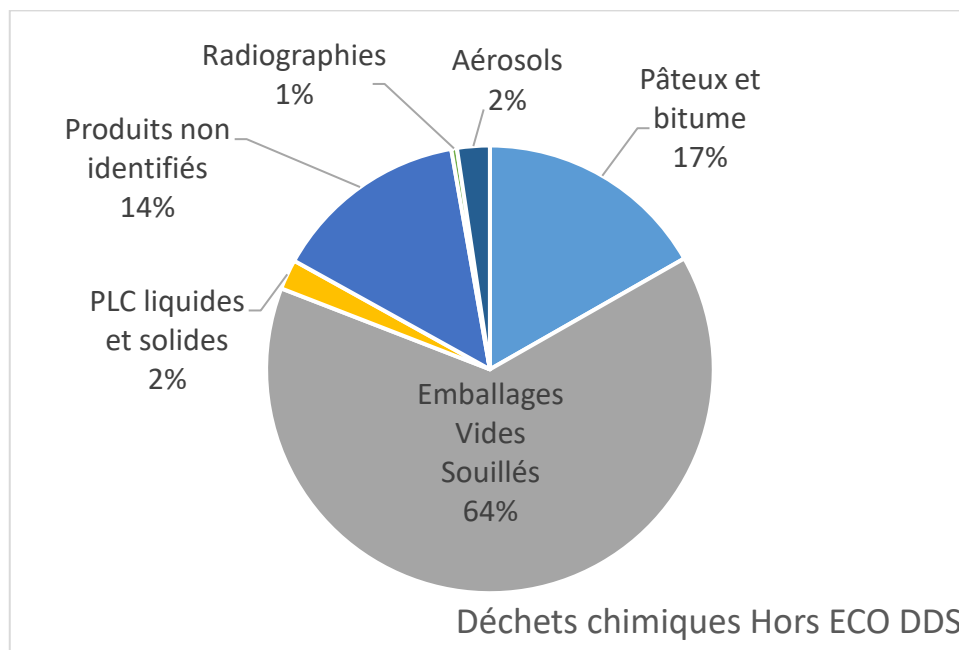


Le tonnage de cartons reste stable avec une progression des cartons collectés en PAV par rapport à ceux collectés en déchèteries.

Déchets dangereux hors éco DDS

Définition : il s'agit de déchets spécifiques qualifiés de dangereux ne rentrant pas dans la filière gratuite ECO DDS de par leur nature ou leur conditionnement. Ils se répartissent en 6 flux.

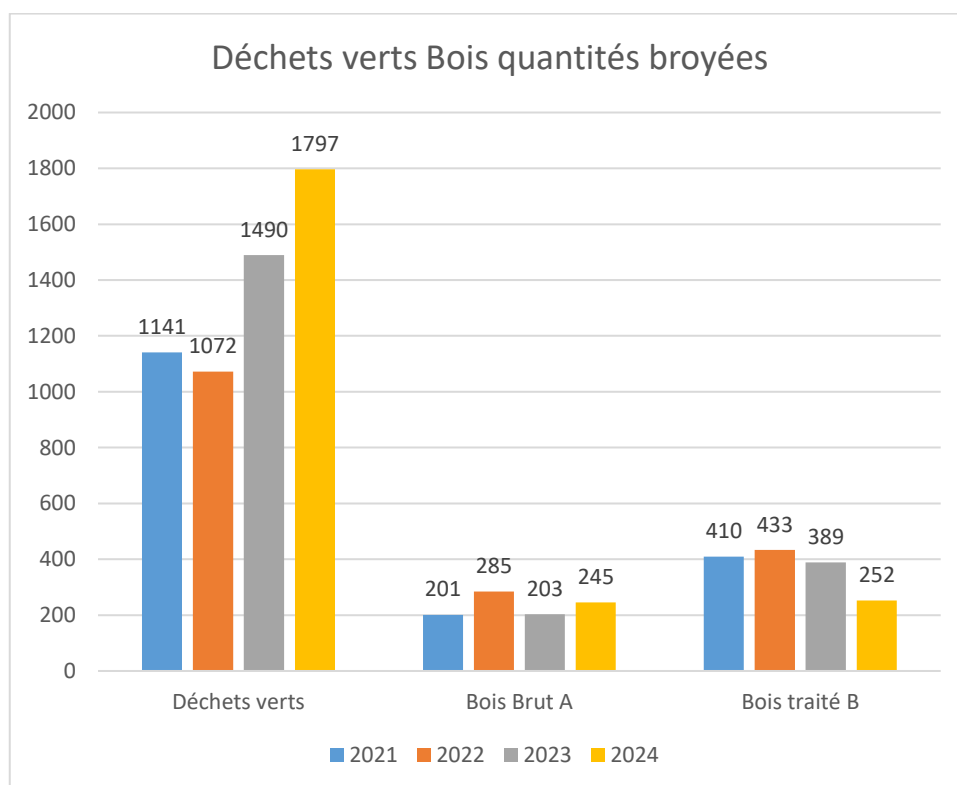
41 t ont été collectées en 2024, tonnage stable , dont 64 % sur le flux « Emballages Vide Souillés ».



Déchets verts et Bois

2 campagnes de broyage au printemps et à l'automne ont eu lieu sur les déchèteries d'Avançon et de Théus.

Tonnages 2022	Déchets Verts	Bois non traité A	Bois traité B
Avançon	836	225	306
Théus	236	60	128
Total	1 072	285	434
Tonnages 2023	Déchets Verts	Bois non traité A	Bois traité B
Avançon	1 165	160	317
Théus	326	43	71
Total	1 491	203	388
Tonnages 2024	Déchets Verts	Bois non traité A	Bois traité B
Avançon	1 446	192	218
Théus	351	53	34
Total	1 797	245	252

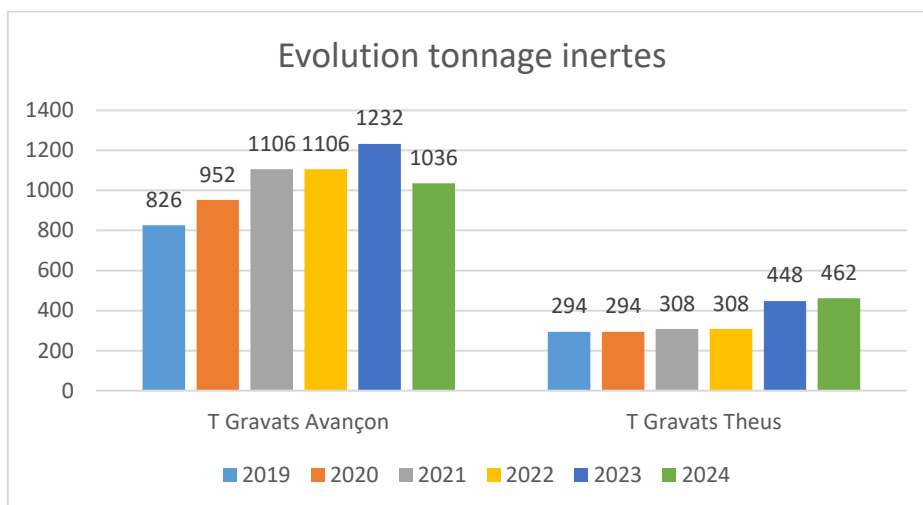


Le tonnage de déchets verts broyés connaît une nouvelle progression très importante, pour la deuxième année consécutive : + 300 t par rapport à 2023 et +725 t par rapport à 2022 (+68%)

Le tonnage de Bois A est en progression, celui de Bois B, en diminution : cela est dû au démarrage de la filière REP au mois de mai 2024, avec l'orientation d'une grande partie du Bois B vers la benne bois Multi REP. A l'avenir, il ne restera plus que des cagettes et des palettes au broyage.

Gravats

107 bennes ont été évacuées vers la décharge du Lozerot, ce qui représente près de 1500 t de gravats. Ce tonnage est diminution de 200 t.



Huiles moteur



La collecte de ces huiles est redevenue gratuite en 2022
4 pompages des colonnes huile ont eu lieu sur les deux
déchèteries en 2024, soit 15910 l

LES FILIERES GRATUITES : les éco-organismes

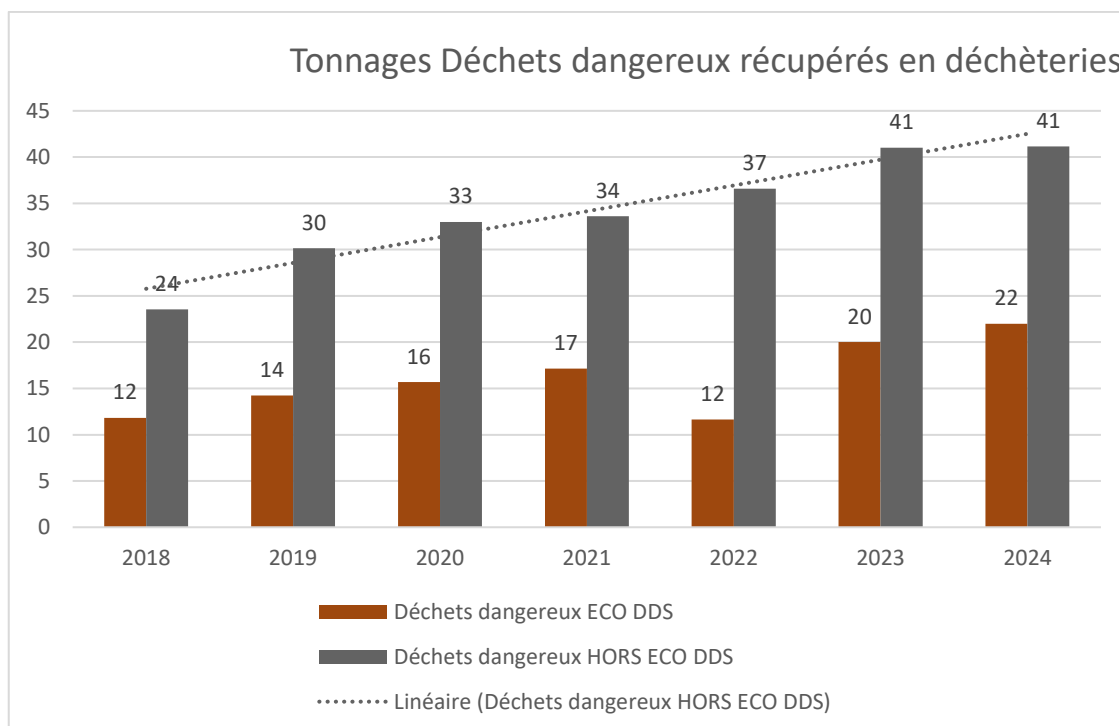
ECO DDS

Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers.

EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

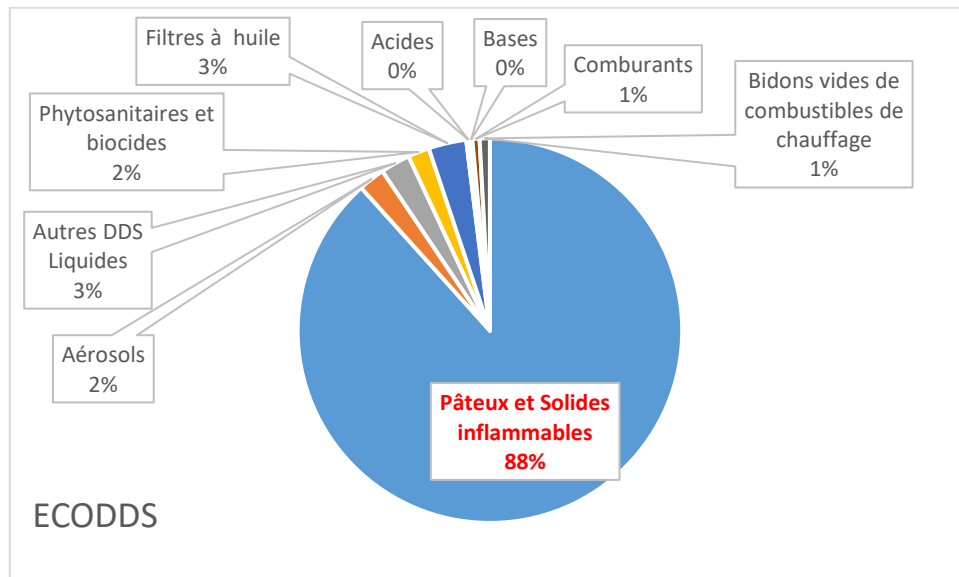


21 t de déchets Diffus Spécifiques rentrant dans la filière Eco DDS ont été collectés en 2024



Les tonnages de déchets dangereux récupérés en déchèteries sont en constante progression.

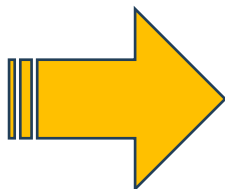
La répartition par flux des ECODDS est la suivante (9 flux au total) :



Les pâtes (peintures, vernis, colles....) constituent la très grande majorité des dépôts. Leur collecte, transport et traitement sont assurés par l'Eco organisme ECODDS et sont donc gratuits pour la collectivité



Éco-mobilier est un éco-organisme créé en décembre 2011 pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé. Cette filière est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013¹. ECOMOBILIER est devenu ECOMAISON, et avec l'arrivée des nouvelles REP, les consignes de tri ont changé pour aller vers un tri vers matériaux.



90 bennes Ecomaison ont été enlevées gratuitement en 2024 soit un tonnage de 205 t, en nette baisse par rapport à 2023, en raison des nouvelles consignes de tri et notamment l'orientation des meubles en bois vers la benne Bois MultiREP



ECOSYSTEM est agréé par les pouvoirs publics et à but non-lucratif. Il est l'organisme coordonnateur de la filière DEEE, en charge des appareils (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils et écrans), et des lampes et ampoules.

Ainsi, les appareils électriques et électroniques ainsi que les lampes et ampoules collectés en déchetterie peuvent être dépollués et recyclés dans le respect des normes environnementales dans le cadre de la filière agréée.

Extrait rapport développement durable 2024 Eco System

149.1 t de DEEE ont été collectées en 2024 sur les deux déchèteries de la CCSPVA (+ 2 % par rapport à 2023) soit une performance de 19.3 kg/hab/an, bien supérieure aux performances départementales (13.1 kg/hab/an), régionales (5.8 kg/hab/an) et nationales (6.8 kg/hab/an).

0.8 t de lampes collectées en 2024 (-10.7 %)

VOTRE BILAN 2024

Votre contribution à la collecte en 2024

Votre 1^{ère} collecte date du : 22/09/2008

	2023 (tonnes)	2024 (tonnes)	Progression des flux 2023/2024	Nombre d'objets 2024
GEM HF	69,6	72,6	+4,3%	1 382
GEM F	26,3	23,5	-10,4%	490
ÉCRANS	9,6	9,6	-0,6%	986
PAM	39,8	42,7	+7,3%	26 858
LAMPES	0,8	0,7	-10,7%	9 074
TOTAL	146,2	149,1	+2,0%	38 790



Vous avez collecté
en 2024



29 716
appareils



9 074
lampes

VOTRE BILAN 2024 : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES



L'écoorganisme VALOBAT avec lequel la CCSPVA a contractualisé début 2024, a permis de mettre en place 5 nouvelles filières de valorisation sur les deux déchèteries

BOIS MULTIPREP : tout le bois sauf les cagettes et les palettes, y compris le mobilier. 540 t ont été enlevées en 2024 sur les 2 déchèteries.

PLASTIQUE DE BATIMENT : 3 t enlevées en 2024 sur les 2 déchèteries

MENUISERIES VITREES : 1 t enlevée en 2024

LAINE DE VERRE : 9 tonnes enlevées en 2024 sur les 2 déchèteries

LAINE DE ROCHE : 0.3 t enlevée en 2024 sur les 2 déchèteries

LE PLATRE fait désormais partie de ces nouvelles



L'écoorganisme ECOLOGIC avec lequel la CCSPVA a contractualisé début 2024, a permis de mettre en place 2 nouvelles filières de valorisation sur les deux déchèteries

ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS : 11 t ont été collectées sur les 2 déchèteries en 2024

ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE THERMIQUE : 2 tonnes en 2024



1343 kg de piles et petites batteries récupérées en 2024 sur les deux déchèteries, tonnage qui repart à la hausse après 2 années de forte diminution.

Tous ces volumes ont été recyclés et ont notamment permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui vont être réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).



Notre collaboration avec Les Fils d'Ariane a permis la collecte de plus de 21 t de textiles (3 points de collecte : 2 sur les déchèteries et 1 sur Espinasses)



La société privée sans but lucratif Adivalor est née en 2001 de la nécessité d'organiser la collecte et le recyclage des déchets agricoles. Les principales fédérations de producteurs, les grandes coopératives, le négoce, la distribution et le syndicat FNSEA ont créé une filière basée sur principe "pollueur-payeur". Une éco-contribution appliquée sur le prix des produits neufs financent la récupération.

ADIVALOR définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets concernés. La structure intervient, également, en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets.

En parallèle de ces activités opérationnelles, la structure développe un pôle d'étude et développement en charge de la mise au point des procédures de collecte pour chaque type de déchets, affiner l'évaluation des gisements de déchets agricoles, apporter des compléments d'information sur les impacts environnementaux des déchets phytopharmaceutiques, optimiser les coûts et process des différentes filières, et proposer aux industriels des critères d'écoconception lors de la mise au point d'emballage ou de formulation.

La CCSPVA a conventionné pour la première fois en 2018 avec ADIVALOR afin d'organiser 2 collectes de déchets agricoles sur ses deux déchèteries. Les consignes de conditionnement sont strictes et doivent être respectées et assimilées par les agriculteurs.

Des sacs spécifiques sont commandés et distribués gratuitement tout au long de l'année, en déchèteries pour permettre un stockage conforme de certaines catégories de déchets.

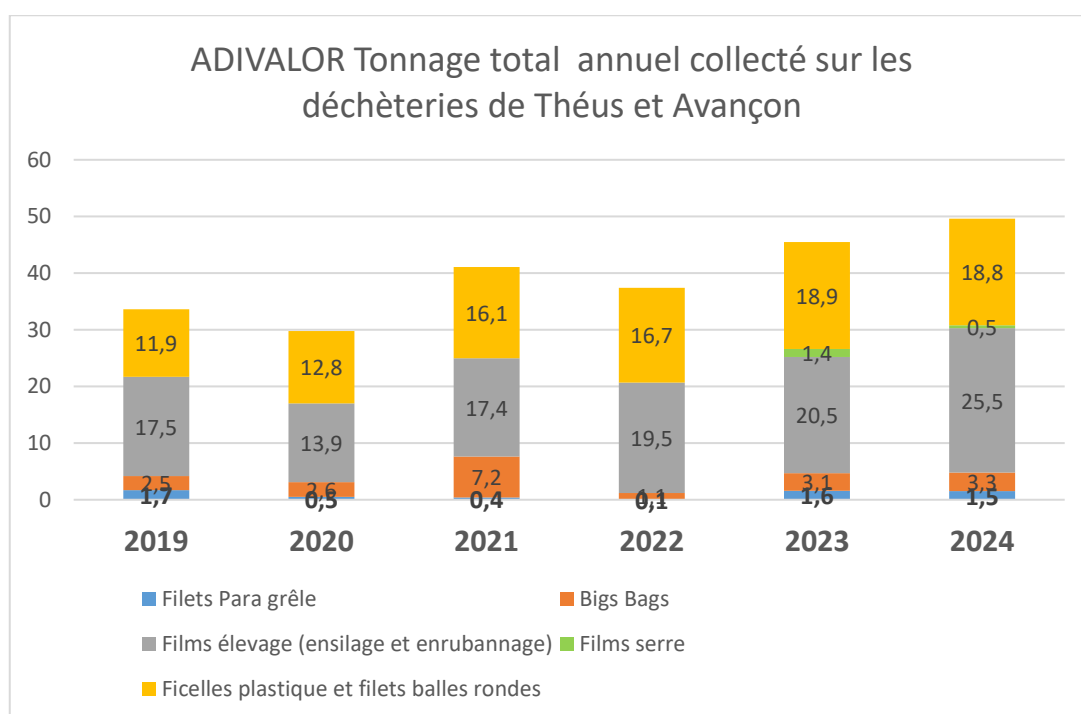
En 2018, 5 flux étaient concernés : les filets paragrêles, les films plastique d'élevage (ensilage et enrubannage), les ficelles plastique et les filets de balles rondes. Au total, 9.4 t de déchets agricoles ont été collectées en 2018.

Depuis 2019, la collecte concerne 2 flux supplémentaires : les bigs-bags et les plastiques de maraîchage

5 flux sont collectés sur Avançon et 7 sur Théus :



En 2024, ce sont ainsi 50 tonnes de plastiques agricoles qui ont pu être orientées vers les filières de recyclage (tonnage en progression)



ESPACES REEMPLOI

Déchèterie d'Avançon :

Le caisson du réemploi « Je trie, je troque » est accessible à tout un chacun, il permet de déposer ou de prendre tout objet en bon état.

Déchèterie de Théus :

Un espace de « donnerie » /récupération » a été mis en place dans le local attenant au local gardien. Il est ouvert et en accès libre pendant les heures d'ouverture de la déchèterie.

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MOBIL'IDÉES POUR LA RECUPERATION DES VELOS



Dans le cadre d'un projet LEADER de développement du réemploi des vélos à l'échelle du Pays Gapençais, une convention de récupération de vélos en déchèterie a été signée en février 2019 entre la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance et l'association Mobil'idées, et renouvelée chaque année depuis .

176 vélos ont
ainsi été
récupérés au
total sur les

déchèteries de Théus et Avançon.

La plupart des vélos récupérés ont pu être remis en état. Certains ont été démontés pour pièces.



4.4/ Déchets organiques

La CCSPVA, lauréate du programme LIFE IP SMART WASTE, a bénéficié sur la période 2021-2023 de financements européens, nationaux et régionaux pour développer sa stratégie de gestion des déchets organiques. Ce dispositif est prolongé d'un an.

Rappel : la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire modifie l'échéance française de la généralisation du tri à la source, pour être en conformité avec l'échéance fixée par l'UE, au 31 décembre 2023 pour tous.

Trois volets dans ce déploiement du tri à la source des biodéchets sur le territoire de la CCSPVA :

- Gestion domestique et compostage individuel
- Compostage partagé
- Compostage en établissements

Gestion domestique et compostage individuel

Afin de réduire la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes facilite la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15 €.

Les composteurs sont remis sur rendez-vous aux habitants. Lors de la distribution des composteurs, un guide du compostage ainsi qu'une formation est dispensée aux futurs utilisateurs par l'agent chargé de mission. Ce type d'opération permet le recyclage des déchets par les particuliers eux-mêmes (qui sont également la source). Cela permet également de diminuer les quantités de déchets verts dans les O.M. et en déchèterie.

En 2023, 68 composteurs ont été distribués. Ainsi depuis le début du programme LIFE en 2021, ce sont plus de 500 composteurs qui sont en place sur le territoire.

Compostage partagé

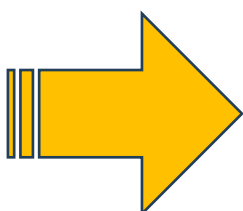
Fin 2024, le territoire compte 14 sites partagés dont un hybride partagé/établissement au belvédère de Rousset.

L'expérimentation de compostage partagé en site touristique lancée sur la base nautique des 3 lacs ne s'est pas révélée pertinente. Le site a été retiré.

Compostage en établissement

19 entreprises participent à la démarche du compostage.

Une veille est maintenue sur les nouvelles entreprises qui s'établissent sur le territoire intercommunal afin de proposer un accompagnement lorsqu'il est pertinent.

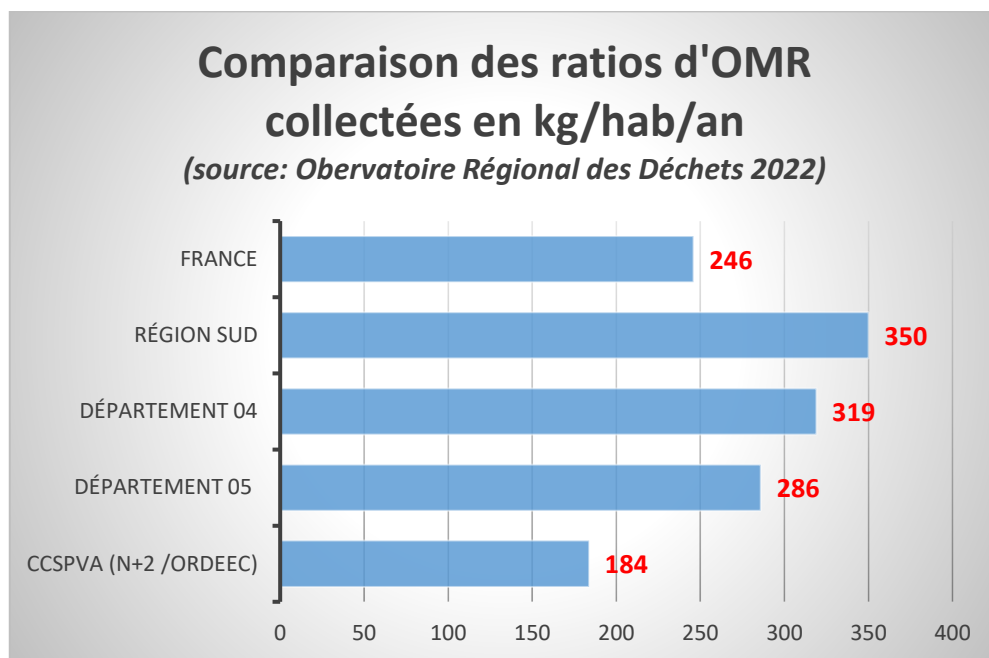


Le bilan du Programme LIFE IP SMART WASTE est plus que positif : les objectifs de traitement des biodéchets/déchets verts ont été dépassés : 300 t/an prévues contre près de 700 t réalisées

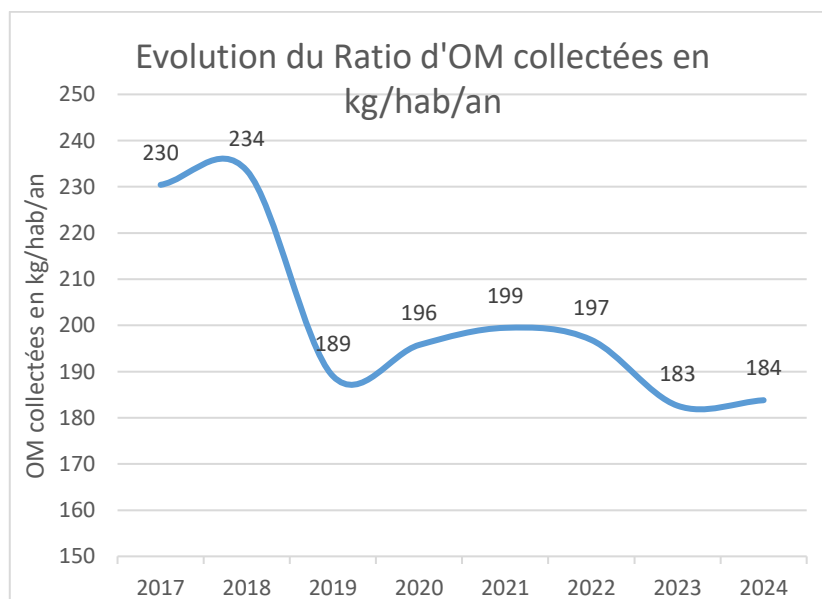
Au 1^{er} janvier 2024, 100% des habitants de la Communauté de communes disposent d'un moyen de détournement des biodéchets des OMr.

4.5/ Les performances de collecte (ratios)

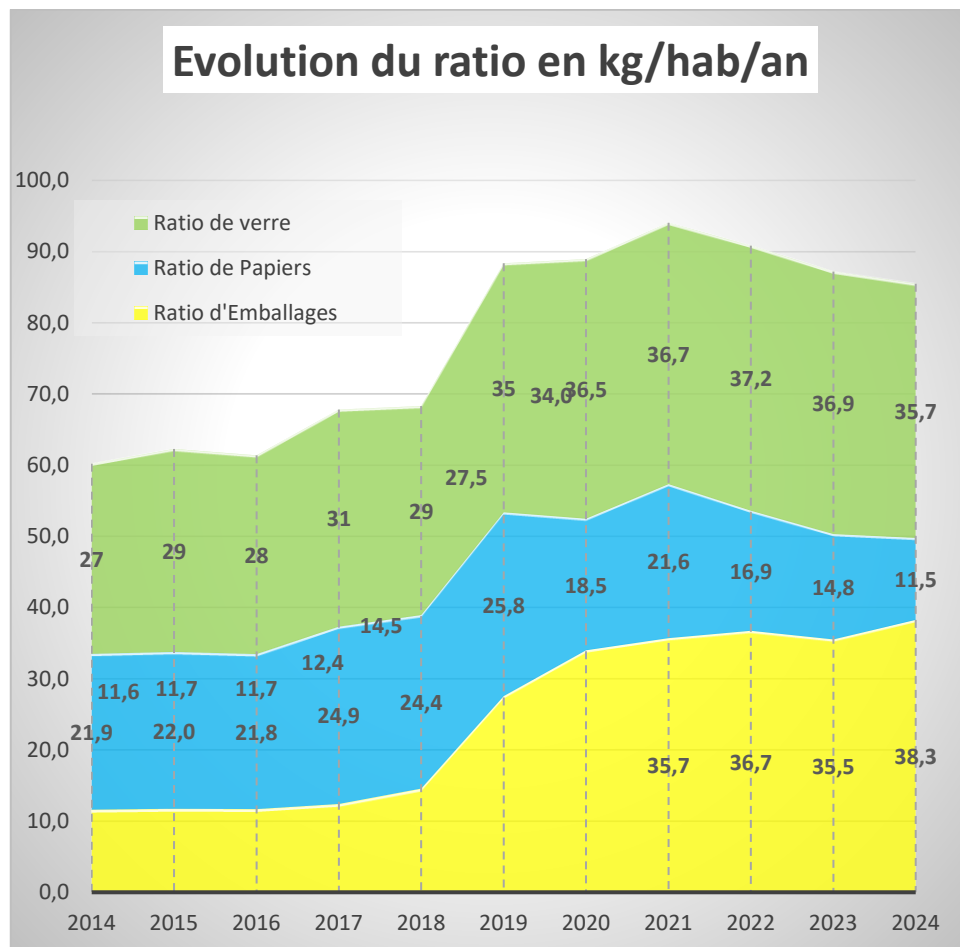
4.5.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)



Le ratio des OMR de la CCSPVA (184 kg/hab/an) reste très significativement inférieur aux ratios départementaux, régionaux et nationaux .



4.5.2/ Sur la collecte sélective

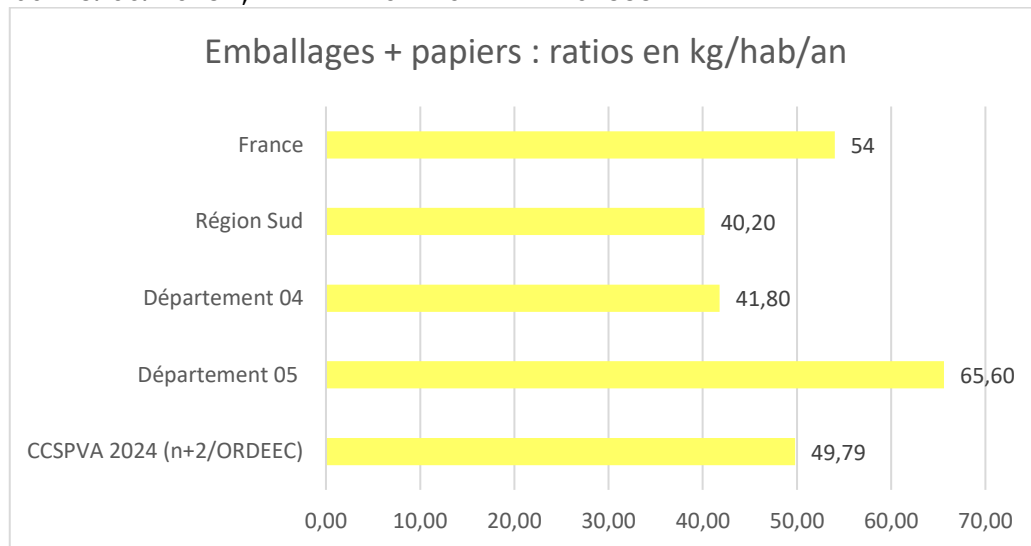


Le ratio Emballages s'établit à 38 kg/hab/an (en progression de +3 kg/hab)

Le ratio Verre est à 36 kg/hab/an, stable par rapport à 2023

Le ratio Papier poursuit sa baisse (11 kg/hab/an)

Les ratios de la CCSPVA restent significativement supérieurs aux ratios nationaux et régionaux. Les ratios élevés dans le département 05 sont à pondérer en fonction des fortes variations saisonnières de population, qui ne sont pas prises en compte.



4.5.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries

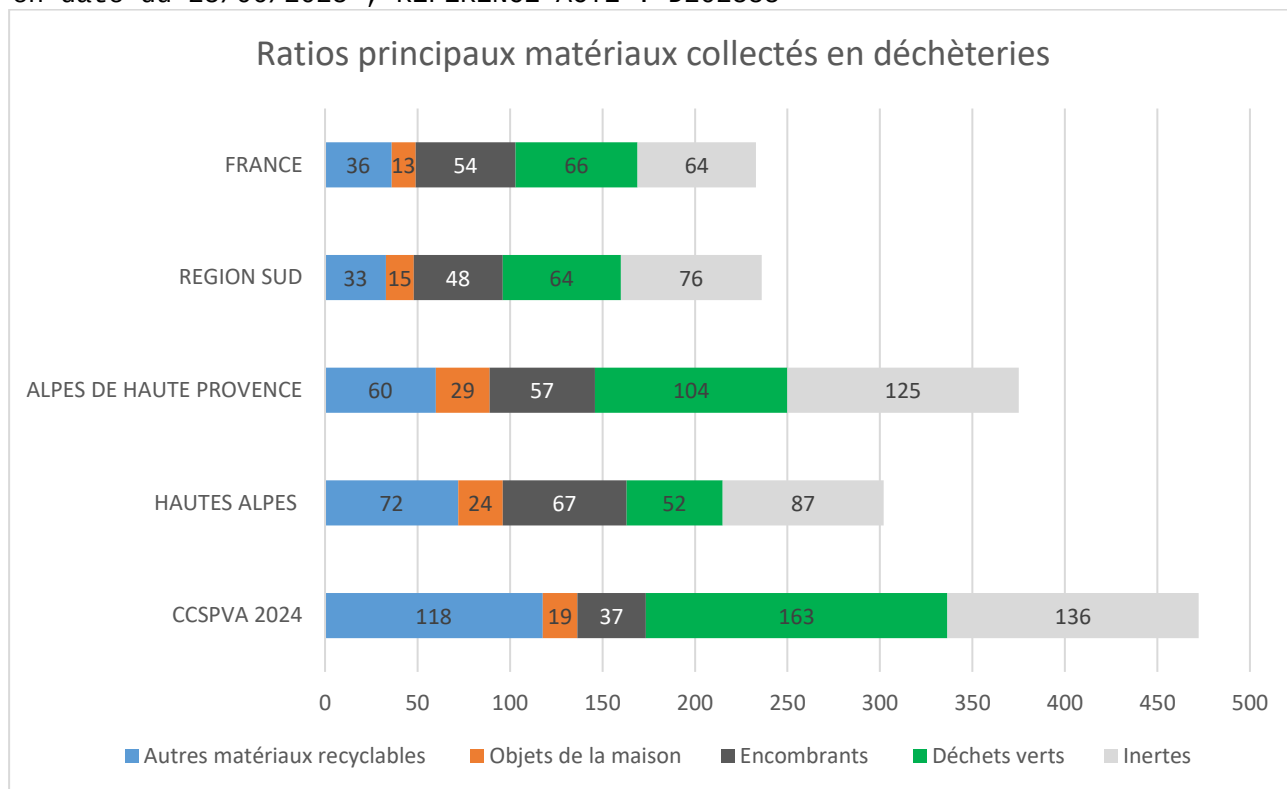
Les principaux déchets collectés sur les déchèteries de la CCSPVA représentent plus de 460 kg/hab/an, ce qui est bien supérieur aux ratios nationaux, régionaux ou départementaux.

	Autres matériaux recyclables	Objets de la maison	Encombrants	Déchets verts	Inertes
CCSPVA 2024	118	19	37	163	136
HAUTES ALPES	72	24	67	52	87
ALPES DE HAUTE PROVENCE	60	29	57	104	125
REGION SUD	33	15	48	64	76
FRANCE	36	13	54	66	64

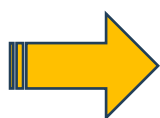
Source ORDEC Tableau de bord DMA 2022 page 46

Les ratios Déchets verts et Inertes de la CCSPVA sont largement supérieurs aux ratios départementaux, régionaux et nationaux.

Le ratio encombrant est inférieur.



Données dans tableau tonnages déchèteries 2024



A noter un taux de captage important sur la CCSPVA des gravats (136 kg/hab/an) , ainsi que des déchets verts (163 kg/hab/an)

CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets

5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations

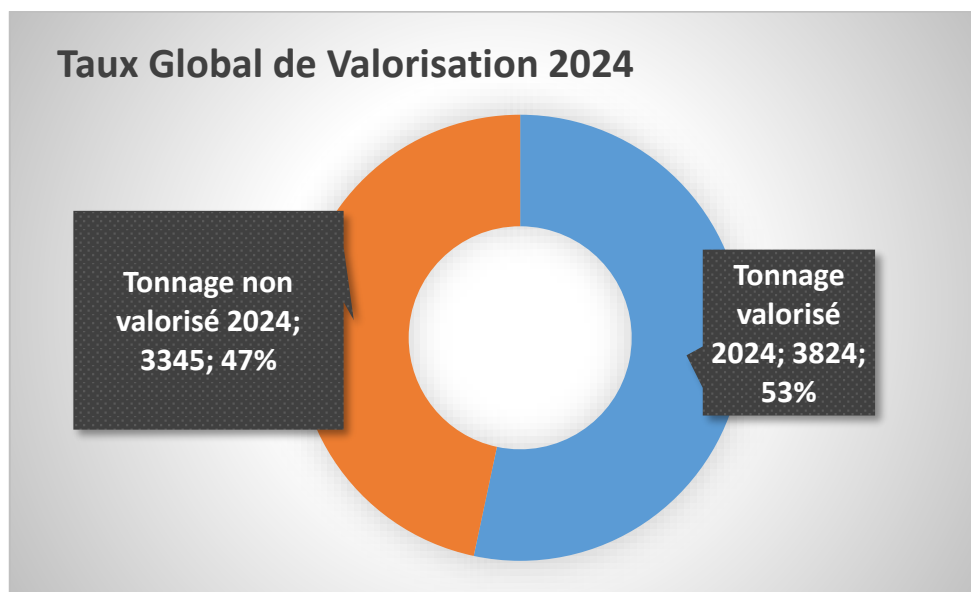
Déchets concernés	Unité de traitement/Mode de valorisation
OMR Ordures Ménagères Résiduelles	ISDND Le Beynon Ventavon/ Enfouissement
Encombrants	
Emballages issus de la collecte sélective	Centre de Tri simplifié de Manosque/ Conditionnement et expédition vers les différentes filières de recyclage selon les matériaux
Papiers issus de la collecte sélective	
Verre issu de la collecte sélective	Plate-forme Beynon, Ventavon/ Expédition directe vers le repreneur verrier
Ferraille	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Tri, dépollution découpage, broyage puis expédition vers les aciéries ou fonderies

Batteries	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Dépollution, broyage puis recyclage de chaque matériau isolé
Cartons	Centre de tri de GROS Environnement à La Mure (38) puis papetier Emin Leydier (26)
Déchets verts, Bois A et Bois B : broyage	04 Recyclage 04600 Saint-Auban
Déchets verts : valorisation	Recytec Environnement et Conseils Gap/ Mélange avec boues d'épuration/ Epandage agricole
Bois non traité classe A : valorisation	Recytec Environnement et Conseils Gap/ Valorisation énergétique (réseaux de chaleur et chaufferies industrielles)
Bois traité classe B : valorisation	Recytec Environnement et Conseils Gap/ Fabrication de panneaux de particules (Filière italienne)
Ampoules et néons	Relight Milan Italie/ Dépollution et démantèlement pour recyclage des matières, valorisation énergétique, réemploi
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Solamat Merex à Rognac (13) et Fos sur Mer (13)/ Valorisation énergétique ou incinération
DEEE : électroménager hors froid	Praxy Epur Méditerranée Gignac La Nerthe (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : électroménager froid	PURFER-FRICOM Marignane (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : petits appareils en mélange	Véolia-Triade Rousset (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : écrans	Envie Sud Est Villeurbanne (69) et Véolia Triade à Saint Sylvain d'Anjou (49)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
Gravats	Enfouissement décharge du Lozerot (Chorges)
Huiles de vidange	FAURE, usine à Berre-l'Etang/ Valorisation énergétique ou régénération par reraffinerie (75%)
Huiles alimentaires	QUATRA, usine à LOKEREN (Belgique) et Montpellier / Recyclage pour production de bio carburants
Mobilier	Sites de traitement sur toute la France en fonction des matériaux/ Recyclage, valorisation énergétique, panneaux de particules, panneaux isolants
Piles	Sites de traitement sur toute la France/ Séparation des métaux et réutilisation
Pneus	Sites de traitement sur toute la France/ Valorisation énergétique ou fabrication d'autres produits
Textiles	Fils d'Ariane (05)/ Recyclage ou réutilisation

5.2/ Bilan du traitement des déchets

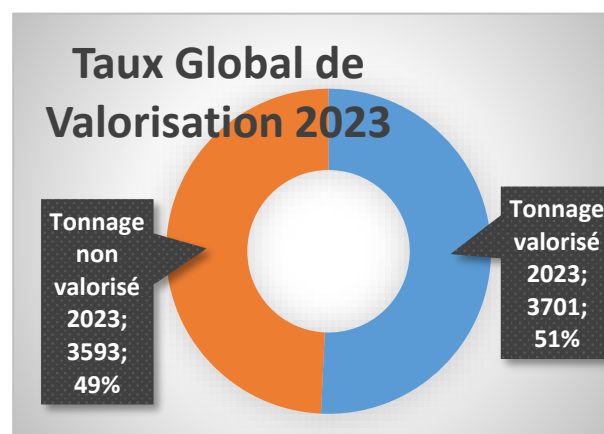
5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2022)

Le Taux Global de Valorisation indique la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière ou énergétique (détail du calcul en annexe).

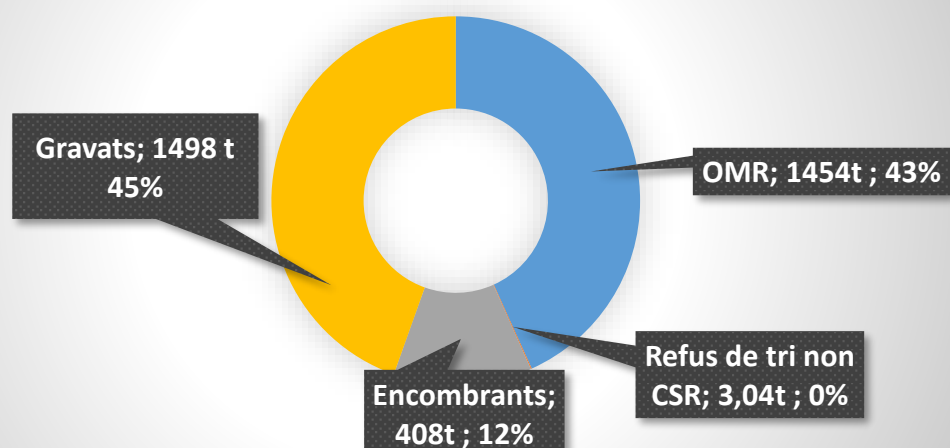


Le TGV 2024 progresse de 2% (53%) grâce à la valorisation d'une grande partie des refus issus de la collecte sélective en CSR, et au développement des nouvelles filières en déchèteries.

Tonnages comptabilisés pour calcul du TGV : OMR+ collecte sélective+ encombrants+ ferraille- batteries+ cartons+ déchets verts+ bois + mobilier+ D3E+ DDS (éco et hors-éco) +plâtre + GRAVATS+ nouvelles REP



Détail des déchets non valorisés en 2024

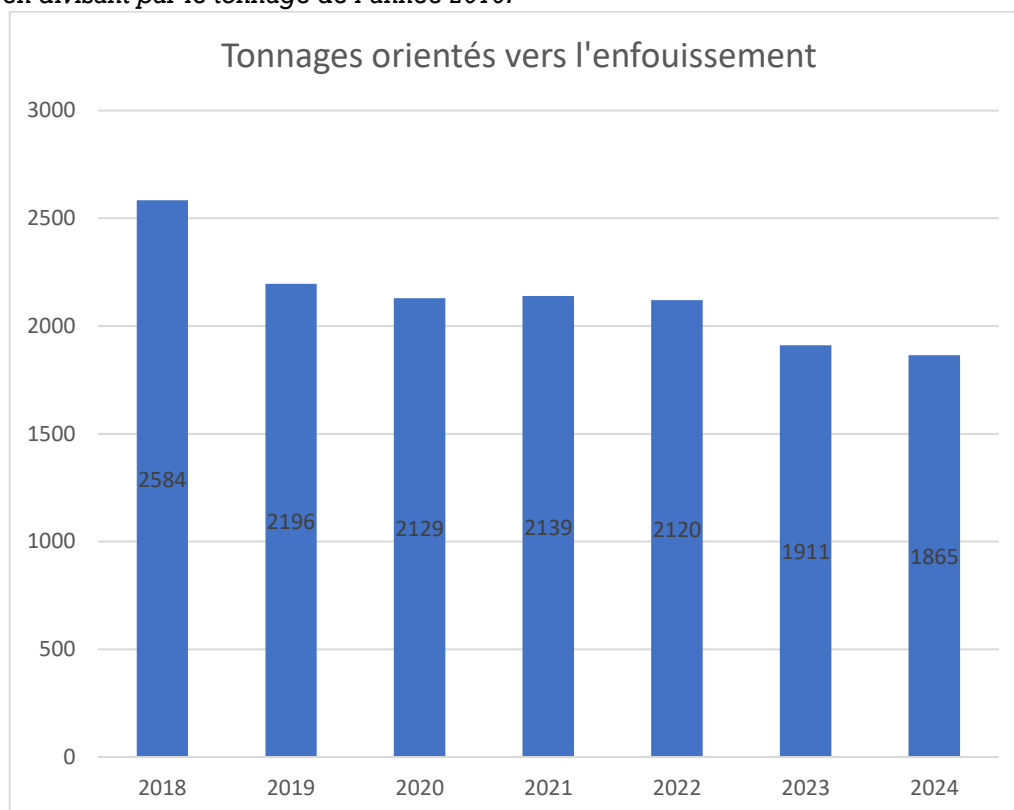


Les proportions des différents déchets non valorisés restent globalement les mêmes qu'en 2023.

Les gravats représentent une part très importante des déchets non valorisés (45 % en 2024).

5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

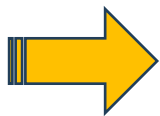
Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.



Pas de données sur 2010

Le tonnage mis en installation de stockage en 2018 s'élevait à 2 584 t.

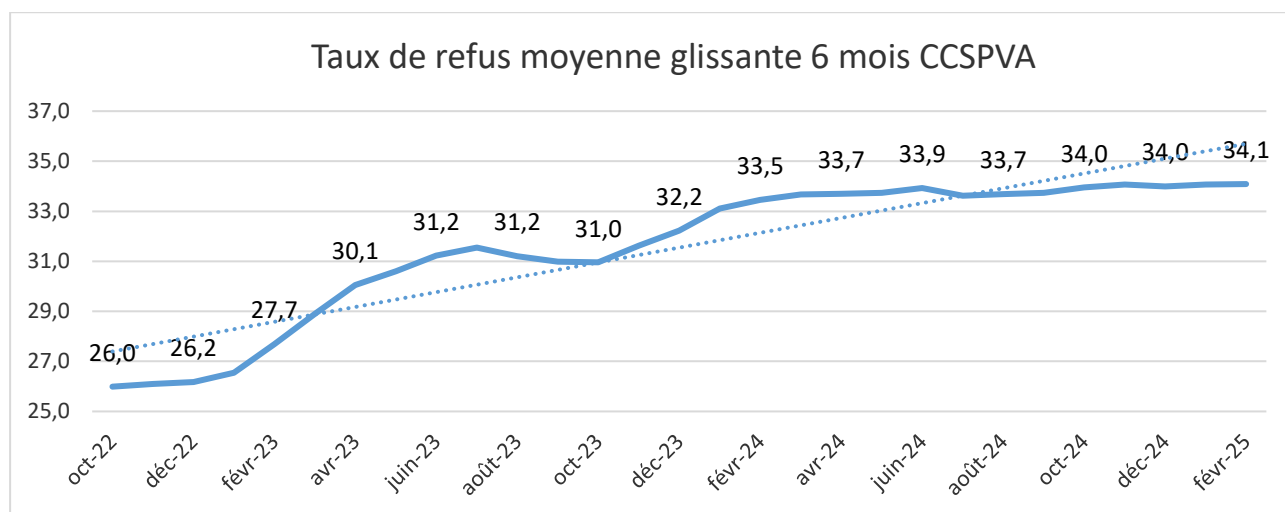
En 2024, le tonnage mis en installation de stockage s'élève à 1865 t, soit une baisse de 255 t en 2 ans.



Depuis 2 ans, le tonnage de déchets non recyclables mis en installation de stockage tend à diminuer.

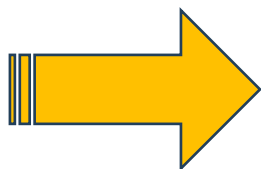
5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri

101 t sur les 298 t d'emballages collectés sont des refus de tri, ce qui représente plus de 33% , taux reparti à la hausse depuis novembre 2022



Ces 101 t sont des « erreurs de tri » commises par les habitants, ou des refus de process (matières intégrées aux consignes de tri mais non encore prises en charge par le centre de tri) qui finissent à l'enfouissement, au lieu d'être valorisées dans les différentes filières.

Ces refus de tri représentent un coût supplémentaire pour la collectivité puisque collectés et traités au tarif des matériaux recyclables.



La CCSPVA assiste désormais et depuis septembre 2021 à chacune des caractérisations, afin d'identifier les erreurs de tri et de pouvoir communiquer de manière plus ciblée. Les résultats montrent un geste de tri globalement acquis : les refus correspondent en très grande majorité à des objets (plastique, textiles, matériaux...) qui n'ont rien à voir avec des emballages, à des imbriqués, et à des emballages jetés dans un sac. La CCSPVA remplace actuellement les opercules des colonnes emballages par de plus petits opercules afin de limiter ces dépôts qui s'apparentent à de véritables dépôts sauvages. La CCSPVA est lauréate de l'appel à projet CITEO sur les refus de tri, qui permet de financer ces nouveaux opercules

5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre

Au terme de l'enquête publique, le plan Régional accompagné de son rapport environnemental et de ses annexes a été approuvé le 26 juin 2019 par l'Assemblée Plénière du Conseil régional.

Le 15 octobre 2019, le Préfet a arrêté le SRADDET. Conformément à la Loi NOTRe, le SRADDET s'est substitué au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui a été abrogé.

Le SRADDET est désormais opposable à toutes les décisions publiques prises en matière de déchets, d'autorisation environnementale ou d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Le SRADDET doit prendre en compte les objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, mais aussi les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région afin de développer un nouveau modèle économique, pour se diriger vers une économie circulaire, économe en ressources.

- Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015. Cela représente un évitement de l'ordre de 600 000 tonnes en 2025 et 2031 ;
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 ;
- Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020 ;
- Limiter en 2020 et 2025 les capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (- 30 % en 2020, puis - 50 % en 2025 par rapport à 2010)

Pour en finir avec les plastiques, la Région Sud a lancé un programme ambitieux visant « Zéro déchet plastique en Méditerranée en 2030 ».

Objectifs :

Supprimer tous les déchets plastiques sur terre et dans la nature

Lutter activement contre la pollution marine

Valoriser les 150 000 tonnes de déchets plastiques produits annuellement dans la région

Accompagner le développement des filières de recyclage et de l'écoconception

Les actions se répartissent autour de 3 axes :

1- La préservation des milieux

La Région soutient les actions exemplaires en matière de protection de la mer contre les macro-déchets, en particulier les plastiques, qui représentent à eux seuls 70 % des pollutions, notamment à travers l'appel à projets « Fonds de dépollution».

2- Le soutien aux collectivités exemplaires

L'idée est d'inciter les collectivités à montrer l'exemple afin d'entraîner les autres collectivités, les entreprises régionales et les associations vers une démarche zéro plastique.

3- La mise en place d'un nouveau modèle d'économie circulaire autour du plastique

La Région soutient les initiatives innovantes ou expérimentales en matière d'écoconception, de prévention et de valorisation des déchets (opérations innovantes de collectes sélectives, de conteneurs innovants, d'études, de coopérations sur l'écoconception ou le design, etc.)

Autre priorité de la Région Sud : la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'objectif est d'atteindre moins 50 % de pertes et gaspillages alimentaires d'ici 2025 (c'est l'objectif fixé par le Pacte national de lutte contre le gaspillage, mis en place par le Ministère de l'agriculture).

Pour y parvenir, la Région soutient les projets exemplaires et/ou innovants visant à réduire de manière concrète et mesurable le gaspillage et inciter les consommateurs à changer de comportement.

Le Réseau régional de Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été lancé officiellement par l'ADEME, la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et la Région le mercredi 16 octobre 2019, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.

LIFE IP SMART WASTE : ENSEMBLE, POUR UNE RÉGION ZÉRO DÉCHET

La Région Sud est cheffe de file du projet européen LIFE IP Smart Waste. C'est la seule Région de France à piloter ce type de programme sur les déchets dont l'objectif est de développer une dynamique territoriale afin de mettre en œuvre le plus efficacement la planification régionale de gestion des déchets.

Le projet LIFE IP Smart Waste a démarré en janvier 2018 et s'est achevé le 31/12/2024. Au programme : une centaine d'opérations concrètes, deux appels à projets, des journées de partages d'expériences pour les élus afin de renforcer les connaissances et échanger les bonnes pratiques entre tous les acteurs, l'animation de 12 ateliers annuels autour de thématiques prioritaires de 2018 à 2023, etc.

Dans ce cadre, la CCSPVA a été lauréate de l'appel à projets Stratégie territoriale en matière de prévention et de gestion des matières organiques LIFE IP SMART WASTE (2021-2024).

Elle a également signé le 27 septembre 2019, la charte Zéro Plastique initiée par l'ADEME afin de s'engager progressivement mais durablement, à réduire les déchets plastiques.

CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire

Le rapport doit contenir, de manière obligatoire, une description des mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets. Le choix des indicateurs à mettre en avant est laissé libre. Les indicateurs suivants peuvent être mis en œuvre, si la collectivité dispose des données suffisantes : quantité de Gaz à Effet de Serre (GES) émis par le service (en tonnes équivalent CO₂), consommation de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets, activités de compensation carbone, travaux de mise aux normes des équipements, tests et mesures d'innocuité du compost, etc. L'engagement dans une démarche qualité type QUALITRI ou ISO 14001 peut être explicité ici. Ces indicateurs seront présentés via un texte, des tableaux, histogrammes ou « camemberts », selon la pertinence. Les sources de données et les lieux de mise à disposition de celles-ci seront indiqués. Si elle a été mesurée, l'évolution de certains indicateurs peut également être intéressante à présenter au lecteur.

Pas de données suffisantes disponibles

CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance

7.1/ Description des moyens d'information et de communication

La Commission Environnement s'est réunie à trois reprises en 2024.

Poursuite du programme LIFE

Finalisation du LPPDMA, réunions publiques, réunions CCES

Présentation du rapport annuel 2023 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en conseil communautaire en juillet 2024

Transmission du rapport à chaque mairie

Diffusion de différents supports : journal intercommunal

Communiqués de presse

Mise à jour régulière du site internet

Animation de la page Face Book

Vidéos sur le tri

Porte à porte

7.2/ Suivi des réclamations

Une centaine de réclamations relatives à la Redevance des Ordures Ménagères ont été traitées par le service en 2024.

La majorité concernaient des aménagements- déménagements-vente.

PARTIE 2

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHAPITRE 8> Modalites d'exploitation du service public de gestion des déchets

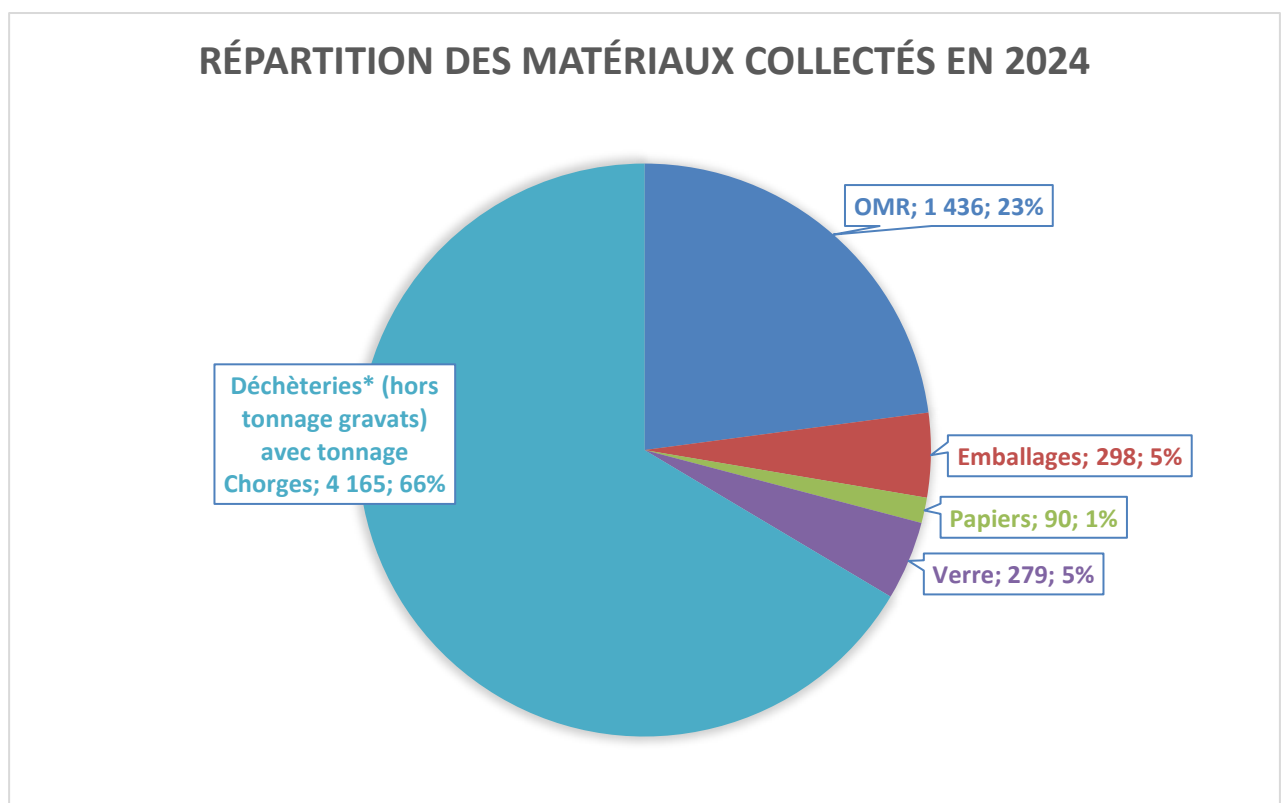
8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets

Année 2024	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7813	7813	7813	7813	11 029	
Tonnage collecté	1 436	298	90	279	4 165	6268
Ratio CCSPVA kg/hab/an	184	50		36	378	648
Ratios nationaux (2022)	246	54		32	166	497
Ecart/ratios nationaux	-51	+4		+5	+125	+87
Evolution tonnage par rapport à n-1	0,35%	7,19%	-22,41%	-3,46%	19,20%	11,77%

Source ratios nationaux : ordeec

Rappel :

*Déchèteries matériaux pris en compte : encombrants, ferraille, cartons, plâtre, déchets verts, bois, mobilier, D3E, DDS



8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Echéance	Montant annuel des prestations TTC 2022	Montant annuel des prestations TTC 2023	Montant annuel des prestations TTC 2024	Evolution n-1 en %
Alpes Assainissement	Traitement des OMR y compris TGAP	31/12/2027	264 111 €	270 735 €	299 216 €	+ 10.5 %
Alpes Assainissement	Tri et conditionnement collecte sélective EMB+V+P	31/12/2027	102 073 €	109 000 €	118 900 €	+ 9%
Alpes Assainissement-	Collecte et traitement encombrants	31/12/2027	131 045 €	117 595 €	108 419 €	- 8 %
SPUR	Collecte et traitement hors éco DDS	31/12/2024	35 817 €	44 055 €	39 331 €	- 11 %
04 Recyclage	Broyage déchets verts et bois	31/12/2024	23 449 €	29 497 €	34 934 €	+18 %
Recytec Environnement	Traitement déchets verts	31/12/2024	- 7 786 €	- 6 848 €	- 13 550 €	
Recytec Environnement	Traitement Bois	31/12/2024	25 474 €	22 706€	20 935 €	-7%
GROS Environnement + Véolia+ Matheron	Collecte et traitement des cartons	31/12/202	19 362 €	21 734 €	21 688 €	+0%

CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement

9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service

Réalisations de l'exercice :

Section d'exploitation :

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Dépenses	1 131 790 €	1 190 570 €	1 257 719 €	1 320 760 €	1 377 476 €	+ 4%
Recettes	1 213 795 €	1 335 906 €	1 313 279 €	1 341 000 €	1 513 572 €	+ 13 %
Solde	+ 82 004 €	145 336 €	55 560 €	20 286 €	136 095 €	+ 6 %

* hors reports n-1

Section d'investissement :

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Dépenses	216 244 €	1 011 053 €	314 506 €	267 000 €	440 050 €	+ 65 %
Recettes	574 665 €	974 796 €	479 958 €	229 000 €	503 703 €	+ 120 %
Solde	358 420 €	-36 257 €	165 451 €	-38 000 €	63 653 €	/

***hors reports n-1 et restes à réaliser*

9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (à partir de 2018) *Source = matrice des coûts*

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

Coût aidé TTC Matrice 2018	727 279 €
Coût aidé TTC Matrice 2019	775 508 €
Coût aidé TTC Matrice 2020	834 731 €
Coût aidé TTC Matrice 2021	793 140 €
Coût aidé TTC Matrice 2022	803 818 €
Coût aidé TTC Matrice 2023	928 914 €
Coût aidé TTC Matrice 2024	922 717 €
Total REOM 2024	1 023 015 €

Source de données : matrice agrégée en euros et en euros par habitant. Données dans la matrice dans la colonne « total » : le coût aidé TTC (pour les collectivités non assujetties à la TVA, ou assujetties partiellement) ou le coût aidé HT (pour les collectivités assujetties à la TVA). Le mode de représentation du coût aidé du service est conjoint avec celui du financement du service (voir ci-après).

9.3/ Le financement du service public

Le financement du service est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Les tarifs restent inchangés en 2023 par rapport à 2022.

Les tarifs 2024 sont les suivants

■ POUR LES PARTICULIERS

Catégories	Tarification
Résidences principales	210 €
Résidences secondaires	210 €

Maison en travaux	210 €
Logement habitat mobile privé situé sur un camping	105 €

▪ **POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE AVEC UN ACCES ILLIMITE SUR LES DECHETERIES D'AVANCON ET DE THEUS**

Catégories	Tarification
Cantines, accueil collectif de mineurs (ACM) et collège	0,11 € par repas
Crèches	15 € par place
Maisons de retraite	113 € par lit
Mairies (population DGF)	1,25 € par habitant
Services publics	511 €
Chambre d'hôtes	3,4 € par lit
Tables d'hôtes	0,17 € par couvert
Gîtes ruraux, meublés touristes	170 €
Campings	
Tentes – Caravanes – Campings cars	16 € par emplacement 0,14 € par nuitée
Chalets, mobils-homes et tentes équipées (type Safari)	34 € par unité 0,14 € par nuitée
Hôtels et restaurants	
- Part fixe	113 €
- Nuitée	0,12 € par nuitée
- Couvert	0,17 € par couvert
Sanctuaire Notre Dame du Laus	
- Nuitée	0,11 € par nuitée
- Couvert	0,18 € par couvert
Commerces à vocation touristique ou multi activités	340 €
Commerces saisonniers alimentaires ou autres	131 €
Commerces permanents non alimentaires	170 €
Professions libérales et activités de services	113 €
Supérettes	1 084 €
Supermarchés	2 837 €
EDF-RTE	2 837 €
Agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs et centres équestres	84 €
Artisans et entreprises producteurs de bio-déchets	850 €
Artisans et entreprises hors du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement	
Effectif compris entre 0 et 5	216 €
Effectif compris entre 6 et 15	329 €
Effectif >15	443 €

▪ **POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE AVEC UN ACCES LIMITE SUR LES DECHETERIES D'AVANCON ET DE THEUS**

Artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement	Tarification part fixe/an	Nombre de dépôts intégrés dans la part fixe/an
Effectif compris entre 0 et 5	300 €	30
Effectif compris entre 6 et 15	590 €	30
Effectif > 15	890 €	10

Tarification au-delà des dépôts intégrés dans la part fixe	
Nature des déchets	Tarification par dépôt
Encombrants	60 €
Bois (brut et traité)	50 €
Plâtre	30 €
Emballages vides souillés, pâteux, plaques de bitume	30 €
Gravats	20 €
Déchets verts	10 €

Tarification pour les véhicules supérieurs à 3,5 Tonnes	
Nature des déchets	Tarification par dépôt (*)
Déchets verts	80 €
Bois (brut et traité)	200 €

(*) Pour tous déchets non triés (présence de pierres, plastiques...) : le tarif par dépôt est multiplié par 2, soit 160 € pour les déchets verts et 400 € pour le bois.

▪ **TARIFICATION SPECIFIQUE A CERTAINS DEPOTS EN DECHETERIES**

Nature des déchets	Modalités
Fenêtres Particuliers Professionnels	Dépôt gratuit : 1 fenêtre par jour Dépôt non autorisé
Pneus Pneus véhicules légers Pneus agraires – Poids lourds	Dépôts gratuits dans la limite de 8 pneus par foyer et par an Dépôt payant : 30 € par pneu

▪ **POUR LES PROFESSIONNELS EXTERIEURS AU TERRITOIRE**

Nature des déchets	Tarification par dépôt
Encombrants	150 €
Bois (brut et traité)	100 €
Plâtre	80 €
Emballages vides souillés, pâteux, plaques de bitume	Non autorisés
Gravats	Non autorisés
Déchets verts	50 €

Tarification pour les véhicules supérieurs à 3,5 Tonnes	
Nature des déchets	Tarification par dépôt (*)
Déchets verts	120 €
Bois (brut et traité)	300 €

(*) Pour tous déchets non triés (présence de pierres, plastiques...) : le tarif par dépôt est multiplié par 2, soit 240 € pour les déchets verts et 600 € pour le bois.

CHAPITRE 10> Structure du coût

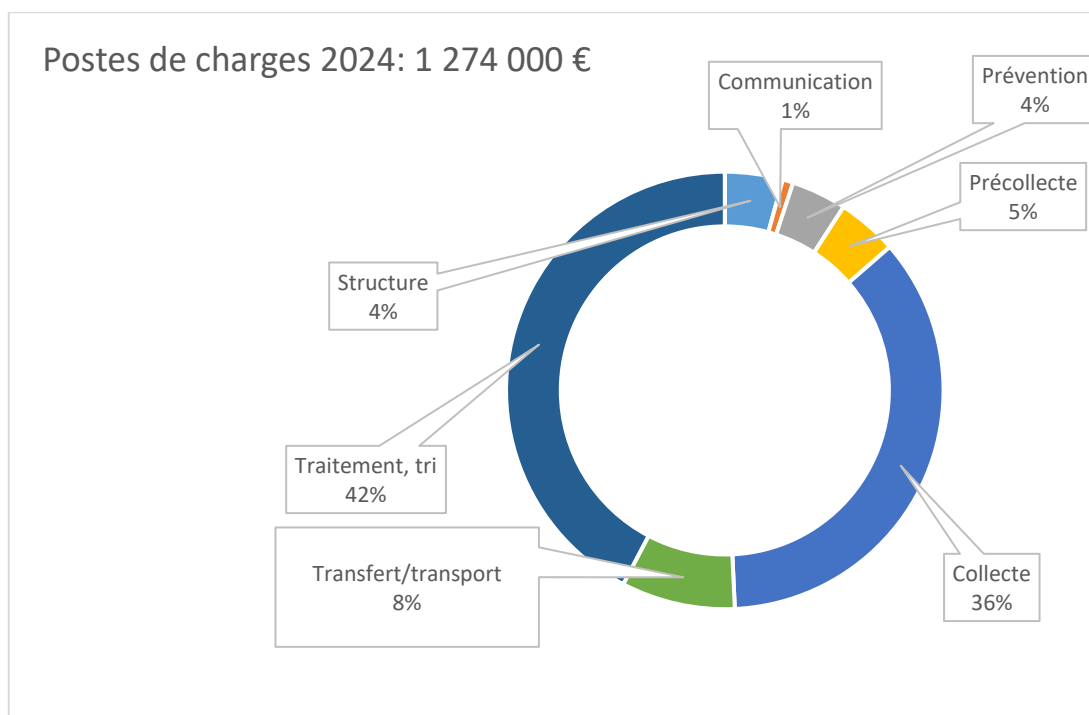
10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus (source Matrice Ademe matrice agrégée en €)

Coût complet= totalité des charges hors TVA. Il permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité.

Année	Coût complet € HT						
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Cartons AV	Déchets des déchèteries	Total
2018	420 619 €	30 036 €	38 153 €	113 903 €		374 158 €	976 891 €
2019	321 864 €	29 847 €	37 094 €	188 970 €		404 626 €	982 401 €
2020	347 159 €	34 337 €	33 725 €	236 680 €		415 931 €	1 067 832 €
2021	374 363 €	34 137 €	31 002 €	174 204 €	34 926 €	458 888 €	1 107 523 €
2022	403 716 €	37 886 €	32 955 €	190 488 €	37 887 €	486 197 €	1 189 129 €
2023	417 550 €	39 062 €	33 499 €	200 359 €	43 569	520 397 €	1 254 436 €
2024	427 739 €	46 873 €	26 965 €	213 893 €	41 206 €	517 681 €	1 274 356 €

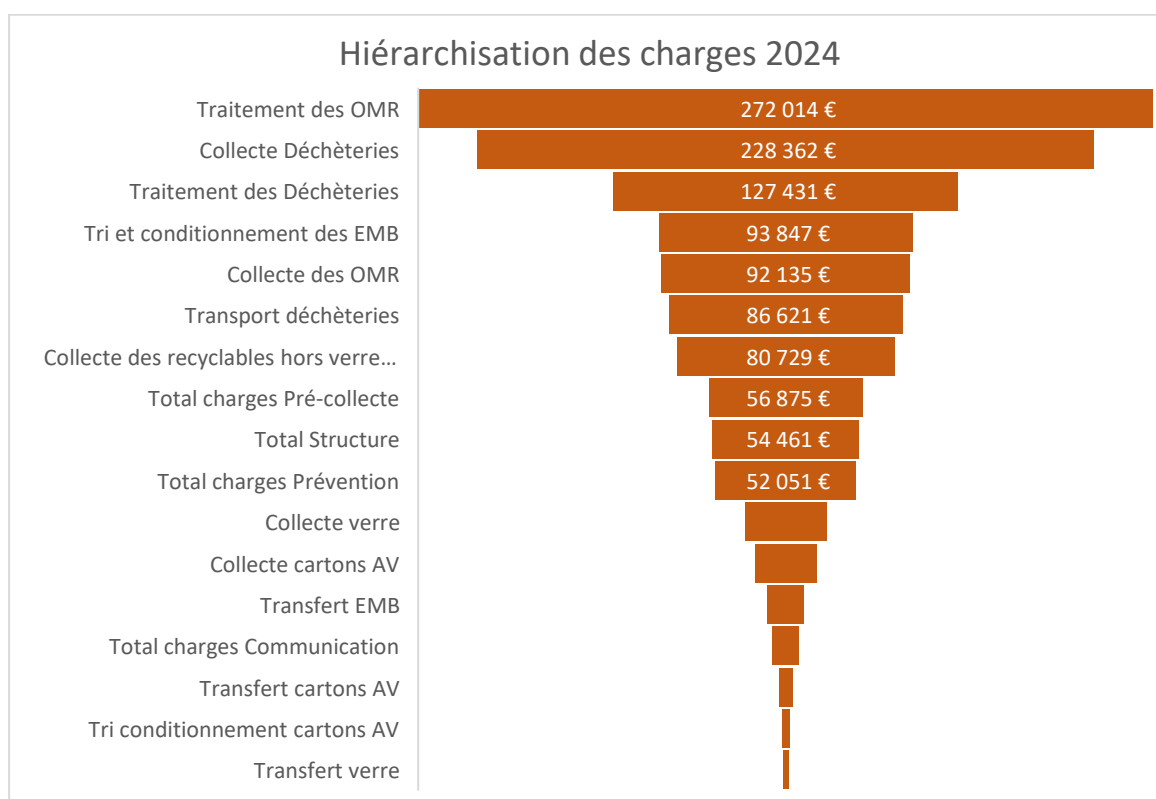
Montant TVA acquittée 2024= 83 268 €

Source Matrice ADEME onglet valorisation



Par rapport à 2023: les parts de chacun des postes restent stables.
Des charges qui n'évoluent globalement que de 1.6% .

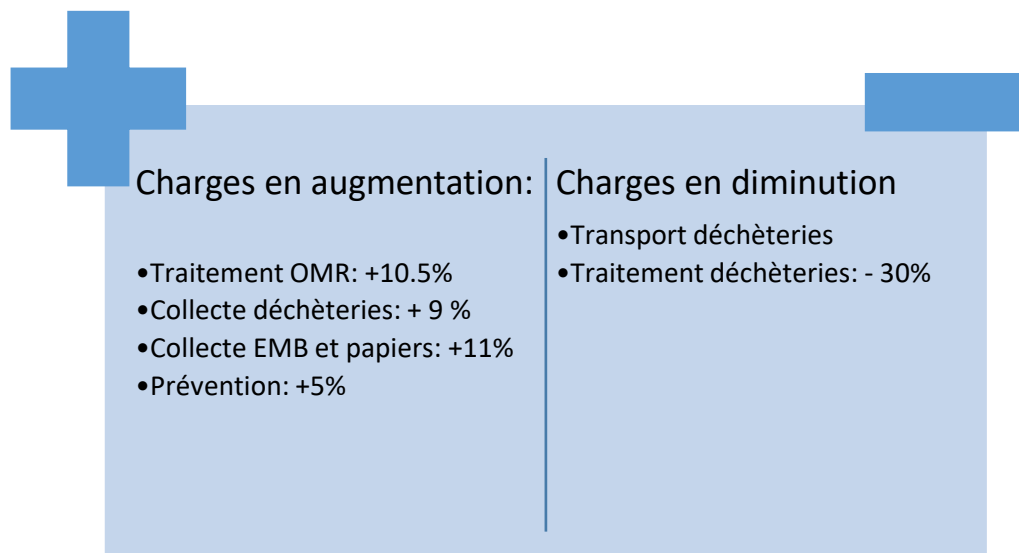
Hierarchisation des postes de charges :



Source Matrice ADEME 2024 onglet valorisation et matrice 2024 SINOË

La collecte des OMR qui occupait le 2^{ème} poste de dépenses en 2020, est désormais en 5^{ème} position.

Sans surprise, ce sont désormais les coûts de traitement des OMR et des déchets de déchèteries qui représentent les dépenses les plus importantes du budget (respectivement 21% et 18% des charges totales).



10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes) hors REOM

Les éléments suivants peuvent être mentionnés :

(Source : matrice de l'Ademe Ligne 30 Tous soutiens des sociétés agréées et onglet 3 charges et produits)

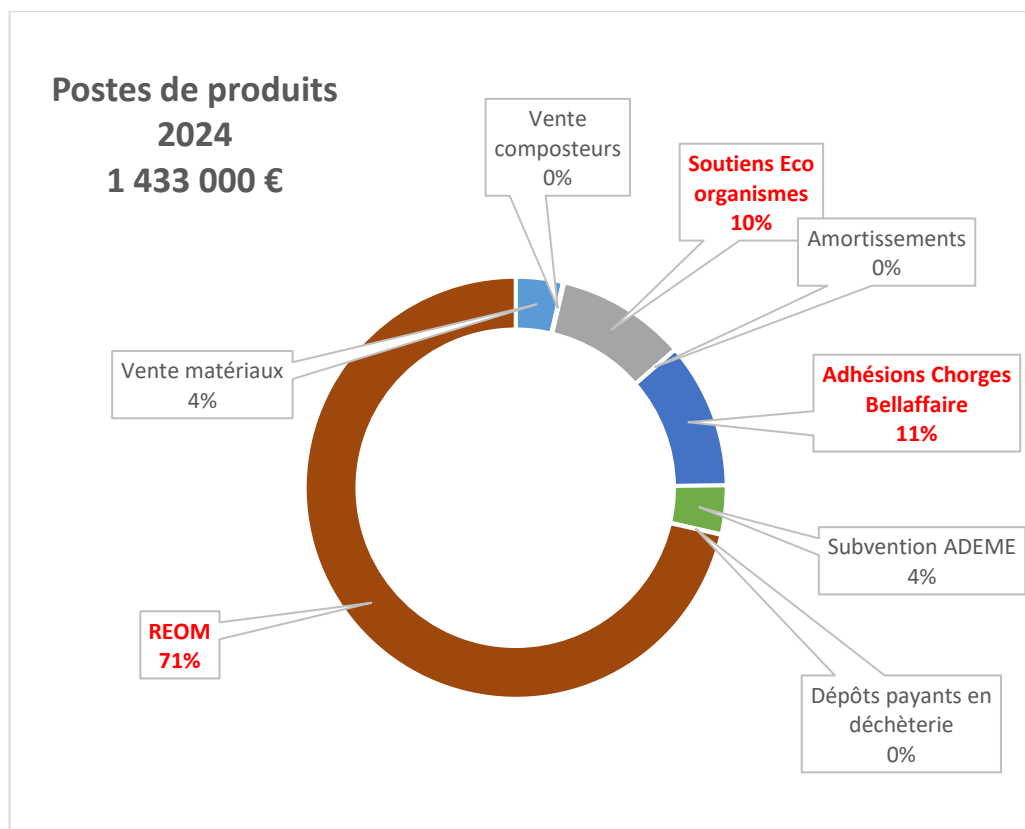
	2020	2021	2022	2023	2024	Explication variations 2023-2024
Montant des soutiens versés par les ECO ORGANISMES						
CITEO	83178.64 €	90 627 €	105 551.43 €	80 494 €	87 958 €	Baisse des t
CITEO Papiers	9 411 €	11 481 €	9 542 €	9 630 €	10 498 €	stable
Ecosystem	10 342 €	11 402 €	6 949.55 €	10 450 €	11 875 €	4 trimestres
ECO MAISON	9 861 €	12 364 €	11 530.60 €	5 887 €	11 509 €	2 semestres
ECO DDS	2 162 €	2 578 €	2 505.25 €	2 476.48	2 612 €	stable
Montant des recettes issues de la valorisation						
Vente Ferraille et Batteries	9 917.20 €	13 980 €	16 180.80 €	15 708	15 784 €	stable
Vente Acier	1 025.59	3 682 €	5 639.98 €	3 629.89	3 941 €	
Vente plastiques			6 537.30 €	0	0	Reprise CITEO plus de rachat
Vente cartonnettes	413.07 €	1 582 €	1 947.13 €	1 162.05	926 €	stable
Ventre tetrapak	67 €	70 €	25 €	92	58 €	
Vente Papiers Cartons Mêlés (PCM)	231 €	1 345 €	6 568.22 €	1 409.5	2 820 €	

Vente cartons	10 269 €	25 517 €	17 759.49 €	13 564	15 931 €	
Vente Aluminium	1 107.02 €	1 869 €	1 555.88 €	850	2 581 €	Baisse tonnage
Vente Verre	5 019.21	4 683 €	6 356.96 €	6 642	7 245 €	Stable
Vente Papiers	7 095 €	6 918 €	16 121.96 €	6 887	692 €	déclassement
Autres produits						
Vente bacs OM						
Vente composteurs	1 655 €	2 460 €	1 635 €	1 110 €	1 980 €	
Dépôts payants en déchèteries	4 542 €	4 495 €	1 540 €	720 €	7 160 €	

A noter : Pour rappel, le passage en extension des consignes de tri en 2019 avait affecté fortement les recettes issues de la valorisation. Les plastiques triés dans la colonne jaune sont expédiés vers le nouveau centre de tri simplifié de Manosque, duquel ils sortent en 2 flux (PRM Plastiques Rigides en Mélange et Films Plastiques). Ces deux flux font ensuite l'objet d'un transport vers un 2^{ème} centre de tri et sont triés une nouvelle fois. Le surcoût lié au transport et au sur-tri entraînait jusqu'en 2021 un rachat matière à 0 €/t, et un surcoût de :

- 6 116 € déduit des soutiens Citéo de la collectivité en 2020
- 5060 € en 2021
- 691 € en 2022 mais 6537 € de recettes versées par Valorplast.

En 2023, Citéo est devenu l'unique repreneur du flux plastique. Il n'y a plus de déduction de frais de sur tri, mais plus aucune recette matière non plus.



Source Matrice ADEME 2024 onglet valorisation

La REOM reste la principale source de financement du service (71%, 1 023 k€), les adhésions de Chorges et Bellaffaire sont importantes pour l'équilibre budgétaire (11% des recettes), les éco organismes participent à hauteur de 10 % des recettes globales. Ces volumes financiers restent stables par rapport à 2023.

10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement

CHARGES 2024 Total =1 274 000 €	PRODUITS 2024 Total =1 433 000 €
Taux de couverture des charges par les produits	
112 %	

Source fichier excel Matrice ADEME 2024 onglet 2 matrice finale

En 2020, les produits ne couvraient pas complètement les charges (- 19 000 €), ce qui a contraint à augmenter les tarifs de la REOM afin de ne pas se retrouver avec un budget largement déficitaire au regard des augmentations de charges attendues .

En 2023, les charges étaient à peine couvertes par les produits, ce qui a conduit à une augmentation de la REOM en 2024.

Cette augmentation se traduit par un taux de couverture des charges par les produits de 112 %, qui permettra d'absorber pendant deux ou 3 ans les augmentations régulières et non maitrisables de coûts.

CHAPITRE 11> Coût des différents flux de déchets

11.1/ Coût des différents flux

Source de données : matrice agrégée en euros.
Données dans la matrice dans la ligne « coût aidé HT » :
pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Cartons AV	Déchets des déchèteries	TOTAL
Coût aidé HT 2018	408 630 €	17 812 €	10 397 €	25 440 €		193 936 €	656 215
Coût aidé HT 2019	317 410 €	21 515 €	11 639 €	132 550 €		221 365 €	704 479 €
Coût aidé HT 2020	341 757 €	24 614 €	16 675 €	142 001 €		233 122 €	758 168 €
Coût aidé HT 2021	352 883 €	23 169 €	10 529 €	80 548 €	11 670 €	239 459 €	718 260 €
Coût aidé HT 2022	373 957 €	23 884 €	2 985 €	66 755 €	16 282 €	255 379 €	739 242 €

Coût aidé HT 2023	402 050 €	23 539 €	10 528 €	100 106 €	10 657 €	305 863 €	852 743 €
Coût aidé HT 2024	394 930 €	28 774 €	10 514 €	104 506 €	17 583 €	283 613 €	839 522 €
Progression n-1	- 7099 €	+ 5 177 €	0 €	+ 5 349 €	0 €	+ 50 484 €	+ 113 501 €
	- 2%	+ 22%	=	+ 5%	=	- 5%	- 2%

Coût aidé = coût complet (totalité des charges HT) – vente matériaux-soutiens des sociétés agréées- aides reçues

On observe le transfert de charges entre 2018 et 2019, des ordures ménagères vers les emballages, transfert en lien avec l'ECT.

En 2022, le coût aidé sur les OMR progresse encore malgré la Régie : le gain potentiel est absorbé par les hausses du coût de traitement et de la TGAP. Les coûts des déchèteries suivent le même chemin.

En 2023, la majorité des coûts sont en progression, notamment sur les flux OMR et Emballages, déchèteries. La perte de recette sur la vente du papier due au déclasserment systématique de celui-ci entraine une progression significative du coût de ce flux.

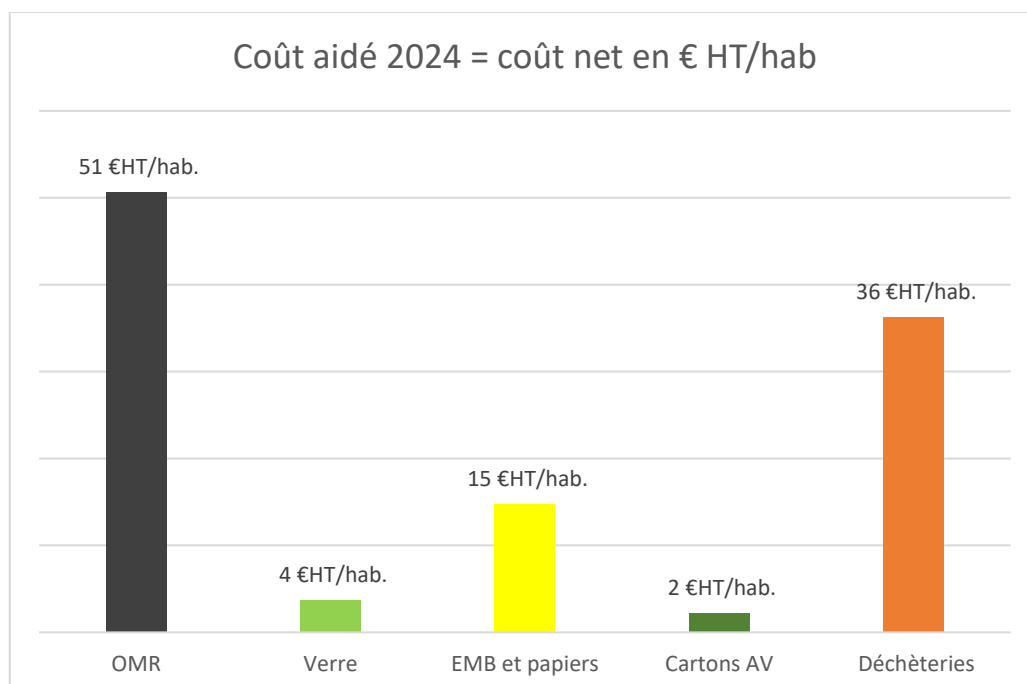
Le coût aidé total sur l'ensemble des flux augmente significativement +15%

En 2024, on observe :

Un coût aidé sur les OMR qui diminue de 7 000 €, en raison de subventions de fonctionnement encaissées en 2024 (poste PLPDMA notamment)

Un coût aidé sur le verre qui explose + 22% soit + 5 000 €, liés essentiellement à une augmentation sur les charges de collecte.

Un coût aidé sur les déchèteries en recul de 5% soit un gain de plus de 50 000 €, lié au développement de nouvelles filières REP. Elles ont permis de « sortir » des encombrants des tonnages conséquents de matériaux pour les envoyer vers le recyclage.



11.2/ Couverture des charges par les produits par flux

Source de données : matrice agrégée en euros.

Données dans la matrice dans chaque colonne et dans la ligne total
pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total

	OMR	VERRE	PAPIERS	EMBALLAGES	CARTONS AV	DECHETS DES DECHETERIES	TOTAL
Total charges 2020	347 159 €	34 336 €	33 725 €	236 680 €		415 931 €	1 067 832 €
Total produits 2020	5 402 €	9 722 €	17 051 €	94 679 €		182 808 €	309 664 €
% de couverture des charges par les produits	1 %	28 %	50 %	40 %		44 %	29 %
Total charges 2021	374 363 €	34 137 €	31 002 €	174 204 €	34 926 €	458 888 €	1 107 523 €
Total produits 2021	21 480 €	10 968 €	20 474 €	93 657 €	23 256 €	219 429 €	389 263 €
% de couverture des charges par les produits	6 %	32 %	66 %	54 %	67 %	48 %	34 %
Total charges 2022	403 716 €	37 886 €	32 955 €	190 488 €	37 887 €	486 197 €	1 189 129 €
Total produits 2022	29 759 €	14 003 €	29 970 €	123 732 €	21 605 €	230 818 €	449 887 €
% de couverture des charges par les produits	7 %	37 %	91 %	67 %	57 %	47 %	38 %
Total charges 2023	417 550 €	39 062 €	33 499 €	200 359 €	43 569 €	520 397 €	1 254 436 €
Total produits 2023	15 501 €	15 523 €	22 971 €	100 253 €	32 912 €	214 534 €	401 693 €
% de couverture des charges par les produits	4 %	40 %	69 %	50 %	76 %	41 %	32 %
Total charges 2024	427 740 €	46 873 €	26 964 €	213 894 €	41 206 €	517 604 €	1 274 281 €
Total produits 2024	32 809 €	18 097 €	16 450 €	109 387 €	24 022 €	234 067 €	434 832 €
% de couverture des charges par les produits	8 %	39 %	61 %	51 %	58 %	45 %	34 %

CHAPITRE 12> Evolution des coûts

A partir de 2018 (1^{ère} année de remplissage de la matrice des coûts sur la CCSPVA)

Rappel : le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

	OMR	Verre	Papiers	Emballages	Cartons PAV	Déchets déchèteries hors gravats	GLOBAL
Coût aidé HT en €/hab 2018	55,03	2,4	1,4	3,43		26,12	88,38
Coût aidé HT en €/hab 2019	41,18	2,79	1,51	17,20		28,72	91,41
Coût aidé HT en €/hab 2020	43.92	3.16	2.14	18.25		30.16	97.44
Coût aidé HT en €/hab 2021	46.31	3.04	1.38	10.57	1.53	31.45	94.26
Coût aidé HT en €/hab 2022	49	3	0	9	2	33	96

Coût aidé HT en €/hab 2023	51	3	1	13	2	38	109
Coût aidé HT en €/hab 2024	51	4	1	13	2	36	107

CHAPITRE 13> INVESTISSEMENTS 2023

Principales opérations d'investissement menées en 2024:

Toutes ces opérations ont bénéficié de financements (subventions).

Acquisition conteneurs et orifices : 50 000 € TTC

Véhicule BIODECHETS 33 000 € TTC

Télescopique Théus 43 200 € TTC

Broyeur de végétaux : 18 000 € TTC

Finalisation plate-forme déchets verts (décapage empierrement): 39 000 € TTC

Achat cendriers de vote pour plages sans tabac (PLPDMA) : 4 000 € TTC

Etudes préalables aux travaux d'extension des déchèteries (eaux usées, assainissement, études de sol): 18 000 € TTC

ANNEXES

Annexe 1 Lexique

Types de déchets

DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DM : Déchets Ménagers

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. »¹ Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries. »

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. DMA = DA+DM»

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées). »

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire: verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballage et des journaux-magazines

Prévention et précollecte

Précollecte

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »

Prévention

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

Réemploi

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

Modes de collecte

Collecte en apport volontaire

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

Traitement des déchets

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

Financement

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

« Redevance liée au service rendu par la collectivité. Pour des questions pratiques, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est souvent forfaitisée (assise sur le nombre de personnes au foyer ou la taille du bac). »